



Projet de territoire.

2022 ————— 2026



Construire durablement notre avenir, avec vous.

Édito



François DUMON
Président de la
Communauté de
communes Vierzon-
Sologne-Berry

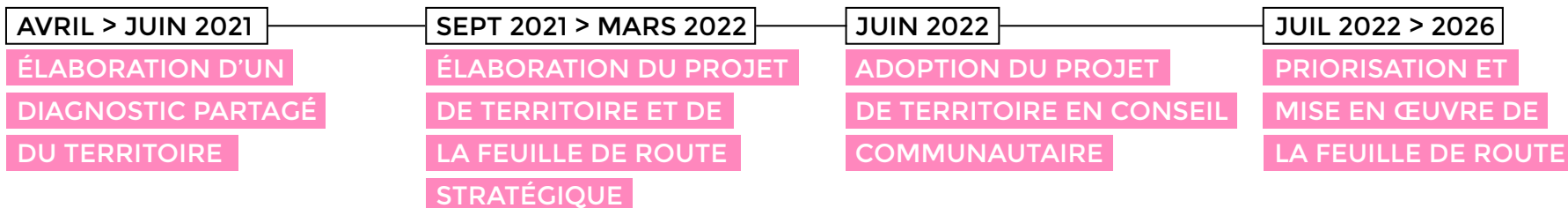
Née le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry compte aujourd'hui **16 communes** et accueille près de 39 000 habitants. Après plusieurs évolutions récentes (intégration et départ de communes, nouvelle fusion), la Communauté de communes se stabilise et se fédère autour d'un projet de territoire.

Ce document, dont le pilotage a été confié à Fabien Bernagout et Jacques Peskine, vice-présidents, que je remercie, a été préparé avec l'ensemble des élus des communes. Il formalise ainsi **le projet politique commun pour le territoire Vierzon-Sologne-Berry**. En partant de notre principal défi qu'est la déprise démographique, et en nous appuyant sur les nombreuses forces de notre territoire, nous avons élaboré un projet résolument tourné vers l'avenir pour guider notre action pour les prochaines années. **Notre ambition majeure est celle d'une reprise démographique durable.**

L'élaboration de ce projet de territoire est un acte fort : il formalise l'engagement des élus de la Communauté de communes sur le mandat 2020-2026 et fait office de **document de référence pour l'action communautaire**.

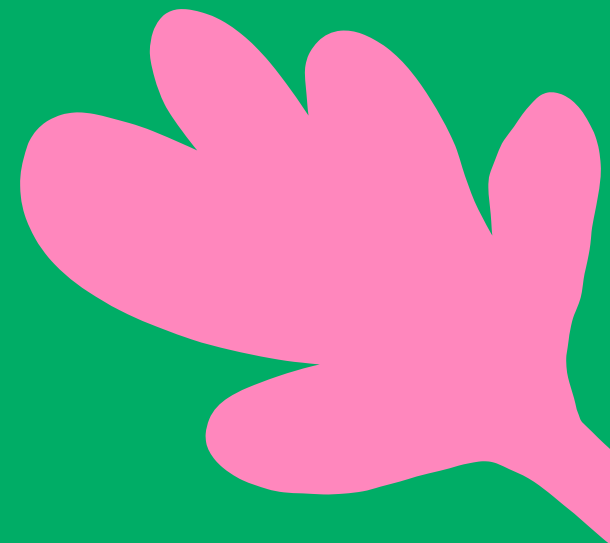
Ce document est tout à la fois la fois **stratégique** – il fixe les orientations de l'action communautaire –, **opérationnel** – il identifie une feuille de route priorisée à court terme (2022/2023) – et **évolutif**, de manière à ajuster au fur et à mesure les actions proposées, ou à en ajouter.

Les étapes du projet



SUIVI ET RENDU COMPTE ANNUEL DES ACTIONS MENÉES ET DE LEUR AVANCEMENT

Sommaire

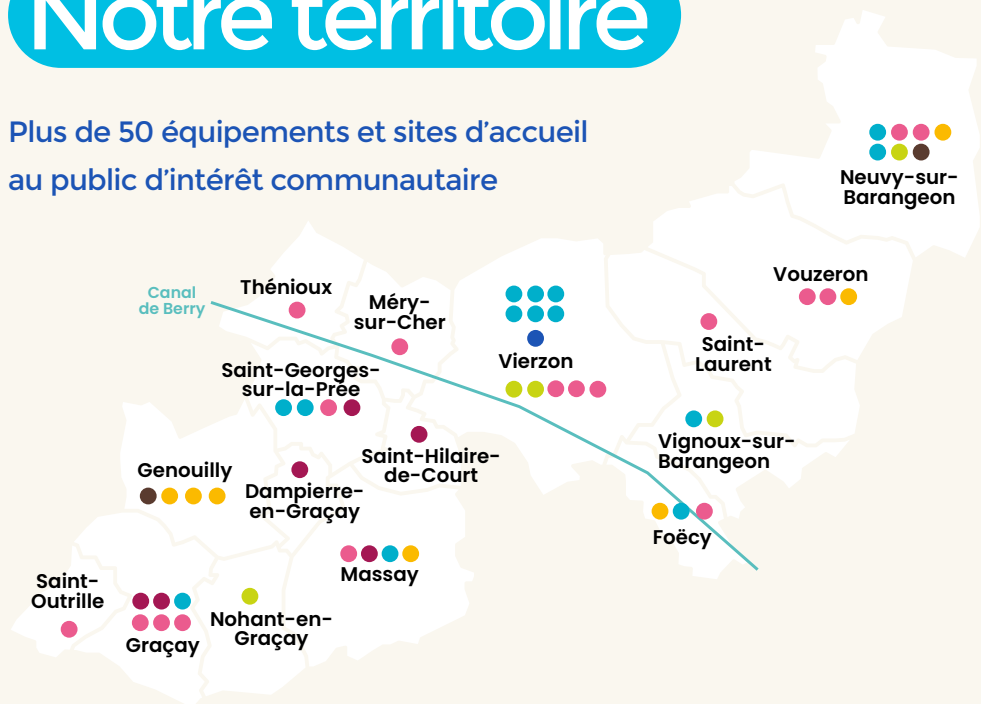


- 04  **Notre territoire**
- 05  **Repères**
- 07  **Le projet de territoire, une ambition commune**
- 10  **Notre ambition**
- 11  **Un programme pour guider notre action**
- 12  **Défi 1 : Développer et diversifier le tissu économique et commercial**
- 24  **Défi 2 : Faire du tourisme un atout au service de la qualité de vie et de l'attractivité territoriale**
- 34  **Défi 3 : Préserver les ressources et optimiser leur gestion pour répondre aux enjeux des générations futures**
- 46  **Défi 4 : Offrir à tous un territoire où il fait bon vivre**
- 58  **Modalités de suivi du projet de territoire**
- 59  **Actions CRTE**



Notre territoire

Plus de 50 équipements et sites d'accueil
au public d'intérêt communautaire



- **Siège de la Communauté de communes**
- **Développement économique** : 14 parcs d'activité
- **Environnement** : 5 déchetteries
- **Tourisme** : 1 office de tourisme (Vierzon), 1 bureau d'information touristique (Graçay), 1 base de loisirs (Saint-Laurent), 1 gîte de groupe (Vouzeron), La Maison de l'eau (Neuvy-sur-Barangeon), 1 centre de congrès (Vierzon), 2 campings (Graçay, Neuvy-sur-Barangeon), 2 aires d'accueil pour les camping-cars (Vierzon, Méry-sur-Cher), 1 jardin pédagogique et solidaire (Saint-Outrille), Le Musée de l'ocre (Saint-Georges-sur-La-Prée), 1 gare d'eau « l'Escale » avec location de bateaux (Thénieux), Le Musée de la photo (Graçay), L'Abbaye-Saint-Martin (Massay), Le Musée vivant de la porcelaine (Foëcy)
- **Petite enfance, enfance, jeunesse** : 1 crèche intercommunale (Genouilly), 3 centres de loisirs intercommunaux (Genouilly, Vouzeron, Massay), 2 relais petite enfance intercommunaux (Foëcy, Genouilly), 1 partenariat avec l'ARPE-en-Berry pour un relais petite enfance itinérant
- **Développement rural** : 2 pôles (Genouilly, Neuvy-sur-Barangeon)
- **Loisirs** : 1 médiathèque (Massay), 1 piscine et 1 gymnase (Graçay), 1 city stade (Saint-Hilaire-de-Court), 1 terrain multisports (Dampierre-en-Graçay), 1 city stade (Saint-Georges-sur-La-Prée)

Dates clés de l'évolution de la Communauté de communes

2013

naissance de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry. Elle regroupe **10 communes** :

Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Graçay, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Outrille, Thénieux et Vierzon.

2019

intégration de la commune de Foëcy, portant à **11** le nombre de communes associées.

2020

fusion avec la Communauté de communes les Villages de la Forêt qui comprend les communes de Nançay, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent, Vignoux-sur-Barangeon et Vouzeron, auxquelles s'est rajoutée la commune de Massay.

2021

la commune de Nançay quitte le périmètre de l'intercommunalité le 1^{er} janvier.

La Communauté de communes compte aujourd'hui 16 communes et 47 élus communautaires. Son président est François DUMON depuis juillet 2015. Avec près de 39 000 habitants, c'est la 2^e intercommunalité du département du Cher.

Repères

Économie

DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS :

- **12 676** emplois en 2018
dont 11 188 salariés (88,3%)
- **1 002** établissements en 2018
dont 816 de moins de 10 salariés (81%), 186 avec plus de 10 salariés (19%), 48 avec 50 salariés et plus (5%)
- Taux de chômage de **11,3 %** (8% dans le Cher, moyenne régionale de 7,3 % et nationale de 7,9 %)

Tourisme

DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS :

- Au cœur d'un nœud autoroutier (**A71, A20 et A85**) et ferroviaire
- **1h30** de Paris par le train
- **13** hôtels en 2021 d'une capacité totale de **407** chambres
- **3** terrains de campings d'une capacité totale de **186** emplacements
- **30** résidences de tourisme et hébergements assimilés

COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Soutien aux structures de développement économique de l'emploi
- Soutien aux structures d'innovation et transfert de technologies, et à la création d'entreprises
- Développement des zones d'activités économiques
- Soutien aux commerces
- Attraction des talents, porteurs de projets, investisseurs

COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Gestion de la destination
- Promotion du territoire
- Gestion de certains équipements comme le Centre des congrès de Vierzon



Environnement

DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS :

- **5 838** ha de massifs forestiers
- **20 927** ha d'espaces agricoles
- Un potentiel énergétique estimé à **37,6%** de la consommation d'énergie à horizon 2050
- **2** parcs photovoltaïques ouverts et un 3^e en projet

Cadre de vie

DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS :

- **38 952** habitants en 2018 dont 30% de moins de 30 ans
- **82 %** des ménages possèdent une voiture, 90% pour les communes plus rurales
- **82,2 %** des déplacements pour se rendre au travail se font par véhicule motorisé
- **7,3 %** des déplacements pour se rendre au travail se font par modes doux (marche à pied ou vélos)
- **10** écoles maternelles, **14** écoles élémentaires, **4** collèges, **2** lycées
- **9** services postaux
- France services
- **1** centre hospitalier

COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Urbanisme / habitat
- Services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
- Services publics d'assainissement non collectif
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Environnement (énergies renouvelables)
- Établissement du PCAET (Plan climat air énergie territorial)
- Économie : économie circulaire, agriculture
- Numérique : énergies renouvelables type smart-grid (ou réseau électrique «intelligent»)

COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Voirie rurale
- Aménagement
- Petite enfance, enfance et jeunesse : crèche, relais petite enfance, multi-accueil, centres de loisirs ...

Le projet de territoire, une ambition commune



Henri LETOURNEAU,
Maire de Dampierre-en-Craçay (254 hab.)

Le projet de territoire doit permettre de synthétiser l'ensemble des évolutions à venir de la Communauté de communes, et en même temps d'initier des projets propres à chaque commune. Il doit donc renforcer les liens entre Communes et Communauté.



Laure GRENIER-RIGNOUX,
Maire de Foëcy (2 108 hab.)

Foëcy, ancienne cité porcelainière est un village où il fait bon vivre avec ses commerces et ses infrastructures (gare, maison médicale, Poste, écoles, centre de loisirs...). La création de la vélo route sur le Canal de Berry, qui traverse notre commune d'est en ouest, est un véritable atout économique et touristique.



Michel LEGENDRE,
Maire de Genouilly (696 hab.)

Ce projet de territoire contribue à la revitalisation de nos villages ruraux, pour le maintien des services et du bien vivre dans notre ruralité. Le dispositif France Services facilite l'accès aux services administratifs de toute nature pour les personnes ayant des difficultés au quotidien à joindre et fournir les documents nécessaires à ces services de plus en plus complexes. Nous, élus, nous avons un défi majeur à relever pour regagner durablement des habitants et ne pas baisser les bras face aux contraintes imposées dans le PLUI qui vont plutôt à l'encontre d'une reprise démographique dans nos villages. Ne baissons pas les bras.



Michel ARCHAMBAULT,
Maire de Craçay (1 460 hab.)

Le projet de territoire va permettre de favoriser la création d'emplois, une dynamique d'actions partagées avec les entreprises et acteurs concernés. Il favorisera également les actions concrètes au bénéfice des habitants, en lien avec les acteurs publics et privés. L'aménagement de l'espace, le développement économique, la transition écologique et le développement culturel sont des actions majeures au bénéfice de notre Communauté de communes.



Dominique LÉVÊQUE,
Maire de Massay (1 417 hab.)

En rejoignant de sa propre initiative Vierzon-Sologne-Berry le 1^{er} janvier 2020, Massay a apporté à la Communauté de communes son superbe patrimoine, mais aussi la volonté de s'inscrire dans un dynamisme collectif tourné vers l'avenir. Véritable pôle secondaire du territoire communautaire, avec sa zone d'activités idéalement placée, et ses commerces encore nombreux, Massay entend retrouver, dans un territoire en plein renouveau, un dynamisme démographique qu'elle avait malheureusement perdu. C'est tous ensemble, en mettant nos énergies en commun, que nous avons les meilleures chances de repartir de l'avant.





Rached AIT-SLIMANE
Maire de Méry-sur-Cher (694 hab.)

La commune de Méry-sur-Cher s'inscrit totalement dans l'esprit communautaire. Le projet de territoire doit être élaboré autour d'un objectif commun pour notre territoire. Il ne doit pas répondre à un dispositif de bonne conscience mais doit s'accorder sur une obligation opérationnelle. Alors le projet de territoire sera un projet fédérateur où nos politiques et nos projets communaux seront structurants pour le bien commun de la CDC, qu'elle fédère hors de ses compétences et agisse dans ses compétences et dans ce même intérêt.



Marie-Pierre CASSARD,
Maire de Neuville-sur-Barangeon (1 189 hab.)

Neuville-sur-Barangeon, aux portes de la Sologne, propose de belles balades au plus près de la nature et des activités comme la pêche et la chasse. Les enfants y sont scolarisés via le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec Nançay. C'est une commune accueillante et dynamique avec de nombreux commerçants, artisans et professionnels de santé et de soins investis, une maison de retraite ainsi qu'une résidence seniors avec services. Sans oublier l'hôpital de Vierzon situé à 20 kilomètres.



Serge PERROCHON,
Maire de Nohant-en-Graçay (308 hab.)

Nohant-en-Graçay s'inscrit dans une dynamique de territoire où le patrimoine culturel et architectural contribue à affirmer son identité. Ainsi nous continuerons nos efforts dans ce sens en poursuivant la rénovation de l'église, l'implantation d'un Jardin des sens en plein cœur du village et les travaux de la salle Constance de Durbois pour pérenniser les activités festives et culturelles multi générationnelles, et la végétalisation des entrées de bourg pour enrichir plus encore notre label deux fleurs. Ces engagements formeront une identité forte et complémentaire villes-campagnes.



Jean-Marc DUGUET,
Maire de Saint-Georges-sur-la-Prée (622 hab.)

La commune s'inscrit naturellement dans le projet de territoire pour plusieurs raisons. Cet outil peut nous permettre de se projeter vers l'avenir de notre ruralité pour attirer de nouveaux habitants. Il s'agit de proposer des logements locatifs, développer l'économie pour nos jeunes en recherche d'emplois, des services adaptés aux seniors en ayant un engagement de proximité et de mixité sociale et solidaire. Saint-Georges entend bien profiter de la boucle touristique du Canal à vélo, renforcer l'offre de santé, contribuer à la préservation des ressources face aux enjeux des générations future et à la structuration de la filière des déchets ménagers.



Stéphane ROUSSEAU,
Maire de Saint-Hilaire-de-Court (1 460 hab.)

Au regard de l'intérêt que revêt l'adhésion au projet de territoire de la Communauté de communes, il est aujourd'hui fondamental d'inscrire Saint-Hilaire-de-Court dans une nouvelle dynamique. Ce projet, respectueux des différences et soucieux de notre communauté de vie, c'est l'ambition de permettre à tous de bien vivre sur le territoire.



Fabien MATHIEU,
Maire de Saint-Laurent (512 hab.)

Situé au sud de Vierzon, Saint-Laurent est une des portes d'entrée de la Sologne. Petit village mais grande nature vous trouverez chez nous divers artisans dont la Ferme des places avec son marché, un salon de coiffure, une cheffe à domicile, et bien d'autres ... ou passerez un moment agréable avec vos enfants sur notre base de loisirs intercommunale avant de parcourir de nombreux points de randonnée.



Alain LEBRANCHU,
Maire de Saint-Outrille (223 hab.)

Située à l'extrême ouest du département, Saint-Outrille est un village touristique où il fait bon vivre et découvrir un riche patrimoine historique et naturel, de la collégiale romane du XI^e siècle au clocher tors en passant par les Jardins des chanoines, les rives de la rivière le Fouzon avant de déjeuner place de la Grange aux dimes. Ayant obtenu récemment une fleur au label villes et villages fleuris, la biodiversité est le tissu vivant de notre commune.



Delphine PIÉTU,
Maire de Thénieux (673 hab.)

Thénieux a de réels atouts pour participer au développement touristique du projet de territoire de la CDC. La piste cyclable longeant le Canal de Berry est opérationnelle. L'espace devra encore être développé autour de ce projet afin de proposer une offre touristique de qualité dans un cadre exceptionnel en pleine nature et se doter d'un espace intergénérationnel où chacun, quel que soit son âge, pourra cultiver le vivre ensemble.



Nicolas SANSU,
Maire de Vierzon (26 441 hab.)

Le projet de territoire ne saurait être déconnecté de choix nationaux qui, aujourd'hui, pèsent sur notre capacité d'agir. L'enjeu du maintien des services publics nationaux de santé, d'éducation, de sécurité, de transport est donc un préalable, tout comme les moyens accordés aux collectivités locales pour relever les défis de demain. Notre projet de territoire devra donc d'abord porter la voix de ses habitants et celle de besoins d'égalité, pour que le pays ne continue pas à se morceler, pour que notre territoire reste uni, solidaire et fort.



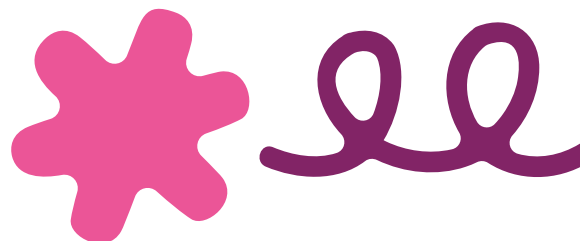
Philippe BULTEAU,
Maire de Vignoux-sur-Barangeon (2 156 hab.)

Les derniers mois écoulés, et ses différentes crises, montrent que la ruralité a encore quelques avantages auprès des habitants (parfois néo-ruraux). A nous de répondre à ces nouveaux besoins. Cela passe par le développement économique de notre territoire, par la création de centre de formation pour nos jeunes, mais aussi par la mise à disposition de services publics de qualité, de possibilités d'accueil (habitat) et par la fourniture de commerces de proximité au centre des bourgs. Tout cela ne peut pas être supporté par des petites communes, seules, et ne sera possible que si nous travaillons ensemble, ce qui suppose que nous définissions des objectifs communs. C'est cela notre projet de territoire. Au sud-est de notre communauté de communes, placé sur l'axe Vierzon-Bourges, Vignoux est conscient que le développement de sa ZAC ou le renouvellement des commerçants de son bourg passera par ce travail en commun.



Zitony HARKET,
Maire de Vouzeron (576 hab.)

Travailler au futur de notre territoire, à son attractivité économique, améliorer la qualité de vie et attirer de nouveaux habitants, comptent parmi les défis que nous devons relever ensemble. C'est pour cela que Vouzeron est complètement impliqué dans l'élaboration du projet de territoire qui porte l'ambition de répondre aux enjeux primordiaux pour notre commune comme pour l'ensemble du bassin de vie de la Communauté de communes.



Notre ambition

une reprise démographique durable, un territoire attractif et offrant une bonne qualité de vie

Face au défi majeur que constitue la déprise démographique du territoire (- 1 948 habitants entre 2013 et 2019), les élus souhaitent **agir pour regagner durablement des habitants**.

La vision cible est celle d'un territoire qui attire (des étudiants, des familles, des commerces, des entreprises, etc.), dont les habitants – et tout particulièrement les jeunes – sont fiers et heureux de leur quotidien. En d'autres mots, que Vierzon-Sologne-Berry **soit un territoire où il fait bon vivre et travailler**.

Le projet de territoire **définit ainsi des priorités** sur les principaux axes d'intervention de la Communauté de communes au service de cette ambition : **économie** (« développer et diversifier le tissu économique »), **tourisme** (« faire du tourisme un atout au service de la qualité de vie et de l'attractivité territoriale »), **environnement** (« préserver les ressources et optimiser leur gestion ») et **services à la population** (« offrir à tous un territoire où il fait bon vivre »).

Enjeux transversaux



L'ATTRACTIVITÉ



LA JEUNESSE



LA FIERTÉ LOCALE

Un programme pour guider notre action

Notre stratégie s'articule autour de 4 grands défis

Défi 1.

Développer et
diversifier le tissu
économique et
commercial

Défi 2.

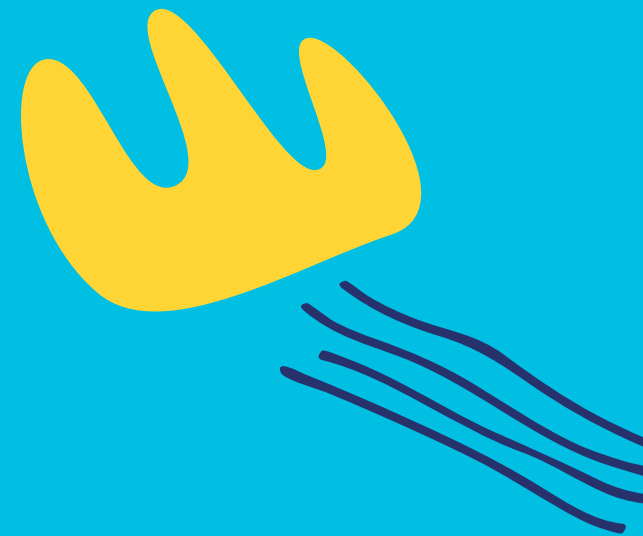
Faire du tourisme
un atout au service
de la qualité de vie
et de l'attractivité
territoriale

Défi 3.

Préserver les ressources
et optimiser leur
gestion pour répondre
aux enjeux des
générations futures

Défi 4.

Offrir à tous un
territoire où il fait
bon vivre







Défi 1.

**Développer et diversifier
le tissu économique
et commercial.**



Constats / Contexte

Historiquement agricole et industriel, le territoire a connu d'importants revers au fil des bouleversements économiques nationaux (exode rural, désindustrialisation, crises économiques). Reflet de cette histoire économique, le territoire de Vierzon-Sologne-Berry reste marqué par un taux de chômage important (11,3 % en 2021). Les jeunes sont les plus touchés par cette situation.

Pour répondre aux enjeux économiques et commerciaux, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a fait du développement économique le fer de lance de son action politique, se dotant de compétences-clés.

Depuis quelques années, la collectivité a ainsi su impulser une dynamique économique positive se traduisant notamment par une forte hausse de la création de nouvelles entreprises, principalement individuelles, depuis 2017 (+115). Ainsi, en 2020, ce sont 329 établissements qui ont été créés principalement dans les domaines du commerce, des services, de la construction et de l'industrie.

Les effectifs salariés sur notre bassin d'emplois ont progressé de 2,7 % du 3^e trimestre 2020 au 3^e trimestre 2021 (1,8 % en Région Centre - Val de Loire et 2,4 % en France).

Défi 1.



Développer et diversifier le tissu économique et commercial.

À travers le projet de territoire, la **Communauté de communes réaffirme son engagement en faveur du développement économique** de Vierzon-Sologne-Berry, **source d'emploi et d'émancipation** pour ses habitants et en particulier pour ses jeunes, enjeu majeur d'attractivité pour les futurs habitants.

Objectifs

1. **Soutenir le développement économique en encourageant les filières clés et en activant tous les leviers disponibles**
2. **Maintenir le tissu commercial local**
3. **Accélérer la transition numérique sous toutes ses facettes**

Actions

Volet communautaire

Encourager les filières clés

ACTION N°1

Poursuivre le soutien à notre industrie en accompagnant sa mutation et son développement, favoriser et accompagner l'essor de nouvelles activités telles que le numérique et la logistique multimodale (rail, routes...).

Action CRTE : Mise en œuvre du dispositif Territoire d'Industrie

Activer tous les leviers disponibles

ACTION N°2

Une offre foncière et immobilière de qualité pour répondre à la demande d'implantation des entreprises et porteurs de projets économiques incluant la requalification des friches industrielles (ex : Parc technologique de Sologne).

Actions CRTE : Étude sur la création d'une ZAC à Massay (zone d'activités des Fours), Viabilisation de terrains zone d'activités à Neuvy-sur-Barangeon, Développement des ZAC de Graçay et de Foëcy

ACTION N°3

Une ingénierie technique et financière renforcée pour permettre l'installation, l'investissement et l'innovation des entreprises locales.

Volet communal (Actions CRTE)

- **Massay** : Aménagement du centre-bourg
- **Méry-sur-Cher** : Réhabilitation et maintien d'un commerce de proximité
- **Saint-Georges-sur-la-Prée** : Travaux de sécurisation du centre-bourg - Réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg pour accueil commerce, cabinets médicaux et salle du conseil municipal
- **Vouzeron** : Réhabilitation d'un immeuble

ACTION N°4

Développer une offre de formations, notamment supérieures, et un accompagnement à l'insertion en s'adaptant aux spécificités économiques du territoire.

Maintenir le tissu commercial local

ACTION N°5

Mettre en œuvre les programmes nationaux Action Cœur de Ville et Action Cœur de Bourg.

ACTION N°6

Soutenir les commerces et accompagner l'action de l'OCAV (Office du commerce et de l'artisanat de Vierzon-Sologne-Berry).

Accélérer la transition numérique sous toutes ses facettes

ACTION N°7

Accompagner la digitalisation des commerces, en mettant l'accent sur les zones rurales.

ACTION N°8

Soutenir l'innovation et la formation numérique comme leviers de développement économique.

Actions CRTE : Aménagement et extension du Campus numérique (offre de formations et accompagnement de starts up), Finalisation de la réhabilitation du clos et couvert du B3



Objectif 1.1

Soutenir le développement économique en encourageant les filières clés et en activant tous les leviers disponibles

Pour maintenir et développer son activité économique, Vierzon-Sologne-Berry veillera à consolider trois de ses principaux atouts qui font la spécificité du territoire :

- **L'industrie, filière historique**, encore très présente, toujours pourvoyeuse d'emplois (16,3% de l'emploi local, contre 15,5% à l'échelle régionale et 12% à l'échelle nationale) et inscrite dans une dynamique de reconquête (« Territoires d'industrie Berry Sologne » en 2019, « Sites industriels clés en main » et Fabrique prospective « Sites industriels de demain » en 2020) ;
- **La multimodalité et le numérique**, filières émergentes, à haute valeur ajoutée et sources de retombées pour le territoire en matière d'emplois et de notoriété ;
 - o La multimodalité, notamment en lien avec la position géographique stratégique du territoire (carrefour autoroutier et ferroviaire) et les initiatives locales (Hub multimodal de Vierzon, pôle poids lourds et logistique de Vierzon...) ;
 - o Le numérique, notamment en lien avec le projet de pôle numérique au B3 à Vierzon.

Dans le prolongement de cette ambition de renforcement de son attractivité économique, la Communauté de communes activera trois leviers :

- **Une offre foncière et immobilière de qualité, incluant la revitalisation de friches industrielles**, pour répondre à la demande d'implantation des entreprises et des porteurs de projets économiques ;
- **Une ingénierie technique et financière renforcée** pour permettre l'installation, l'investissement et l'innovation des entreprises locales ;
- **Une offre de formations et un accompagnement à l'insertion adaptés** aux spécificités économiques du territoire.

Action n°1

Poursuivre le soutien à notre industrie en accompagnant sa mutation et son développement, favoriser et accompagner l'essor de nouvelles activités telles que le numérique et la logistique multimodale (rail, routes...)

Secteur d'activité traditionnelle du territoire, l'industrie a connu de nombreux revers localement avec la fermeture de plusieurs sites. Aujourd'hui l'industrie est très présente dans notre bassin d'emplois et elle se modernise.

Forte de cet héritage et portant l'ambition de développer l'industrie du futur, la Communauté de communes s'est engagée dans une stratégie de reconquête industrielle et de développement du territoire via la signature en 2019 du **contrat « Territoires d'industrie Berry Sologne »**, en partenariat avec Bourges Plus, la Communauté de communes Sauldre et Sologne et la Communauté de communes Cœur de Berry. En 2020, la Communauté de communes a été **labellisée « Sites industriels clés en main »**, et a été sélectionnée parmi huit intercommunalités françaises, la seule en Région Centre-Val de Loire, pour la **Fabrique prospective « Sites industriels de demain »**. Cette offre de services de l'Agence nationale de la cohésion du territoire (ANCT) a pour objectif d'accompagner la collectivité dans l'identification de pistes d'aménagement et de gestion de ses sites industriels clés en main, afin qu'ils deviennent les sites industriels de demain, vitrines de la relocalisation industrielle post-crise sanitaire. Dans la continuité de ces actions, **Vierzon-Sologne-Berry s'engage à poursuivre son soutien à son économie traditionnelle en accompagnement la mutation et le développement de son industrie.**

En parallèle, **la Communauté de communes favorisera et accompagnera l'essor de nouvelles activités que sont le numérique et la logistique multimodale**, en lien avec les projets déjà en cours sur le territoire (Campus numérique au sein du B3 de la Société Française et projet d'incubateur porté par Éric Larchevêque, Hub multimodal, Pôle poids lourds et logistique à Vierzon).

Action CRTE : Mise en œuvre du dispositif Territoire d'Industrie

Action n°2

Une offre foncière et immobilière de qualité pour répondre à la demande d'implantation des entreprises et porteurs de projets économiques, incluant la requalification des friches industrielles (ex : Parc technologique de Sologne)

La Communauté de communes présente une offre foncière et immobilière relativement fournie avec plusieurs parcs d'activités, des locaux et des bureaux pouvant accueillir les nouveaux entrepreneurs ou porteurs de projets économiques sur le territoire. Pour élargir cette offre, la Communauté de communes a lancé la construction d'ateliers-relais et engagé la réhabilitation de friches industrielles.

La Communauté de communes s'engage à poursuivre cette dynamique en proposant de soutenir trois actions : 1/ appuyer les demandes d'ateliers relais auprès des sociétés mixtes et acteurs privés concernés, 2/ mener une politique de reconquête des friches locales, et 3/ mettre en œuvre le schéma stratégique des zones d'activités économiques défini à l'échelle du PETR Centre-Cher.

*Actions CRTE : Étude sur la création d'une ZAC à Massay (zone d'activités des Fours),
Viabilisation de terrains zone d'activités à Neuvy-sur-Barangeon,
Développement des ZAC de Graçay et de Foëcy*



Action n°3

Une ingénierie technique et financière renforcée pour permettre l'installation, l'investissement et l'innovation des entreprises locales

La Communauté de communes s'engage à soutenir le développement économique local en **proposant une offre en ingénierie détaillée et adaptée aux enjeux actuels de transition écologique de l'économie.**

La Communauté de communes **dans le cadre de sa Convention avec la Région Centre-Val de Loire poursuivra l'accompagnement technique et financier** à destination des entreprises, comme l'aide à l'immobilier d'entreprise et à la création d'emplois ou encore l'aide en faveur des TPE. Elle **consolidera les partenariats qu'elle entretient avec les acteurs économiques supra territoriaux clés**, en charge d'accompagner les entreprises (agence DEV'UP de la Région Centre-Val de Loire). Enfin, elle **veillera à soutenir les démarches d'écologie entreprises par les acteurs économiques du territoire**, telles que les démarches d'économie circulaire et/ou d'écologie industrielle territoriale, d'économie sociale et solidaire, de développement des circuits-courts ...

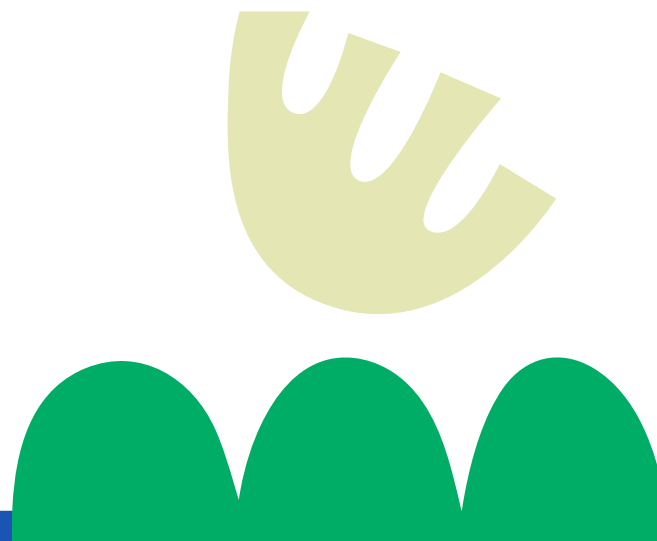
Action n°4

Développer une offre de formations, notamment supérieures, et un accompagnement à l'insertion en s'adaptant aux spécificités économiques du territoire.

L'emploi reste la principale priorité de la Communauté de communes : les jeunes sont les plus touchés par le chômage, avec 69,1% des chômeurs ayant entre 15 et 24 ans, ce qui nécessite la mise en place d'actions spécifiques. Il s'agit notamment de **renforcer les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la formation des jeunes**, en s'appuyant sur les dispositifs existants proposés par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Pays de la Loire et la Mission locale.

Par ailleurs, la Communauté de communes s'inscrira dans la continuité de sa politique menée en faveur de l'insertion professionnelle, par exemple **l'inclusion de clauses sociales dans le cadre des marchés publics.**

Action CRTE : Mise en œuvre du dispositif Campus connecté



Objectif 1.2

Maintenir le tissu commercial local

La Communauté de communes porte l'ambition de **maintenir le tissu commercial local pour revitaliser le centre-ville de Vierzon et les centres-bourgs** fragilisés par les revers économiques qui ont bouleversé le territoire (à titre d'exemple, 46% des commerces du centre-ville à Vierzon étaient en situation de fragilité en 2020).

Cette ambition conduit à **étendre à toutes les communes de Vierzon-Sologne-Berry** la réflexion engagée par l'inscription de Vierzon dans le programme national « Action Cœur de Ville », et par la création de l'Office du commerce et de l'artisanat de Vierzon et de la SEMVIE.

Cette ambition porte également sur les **zones d'activités** du territoire qui assurent une capacité d'accueil importante.

Action n°5

Mettre en œuvre le programme national « Action Cœur de Ville »

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, dans le cadre de sa compétence commerce, s'appuie sur la SEMVIE depuis 2018 au travers d'une convention d'objectif pluriannuelle (COP).

Il a notamment été demandé à la SEMVIE de développer un lieu visible dénommé **Comptoir du commerce. Véritable lieu d'expérimentation, de développement et de promotion du cœur de ville de Vierzon**, il s'inscrit dans le programme national « Action Cœur de Ville » dont la ville est lauréate depuis 2018.

L'équipe, composée du manager de commerce et d'un chargé d'accueil et de communication, **œuvre au quotidien d'une manière égale envers tous les commerces des centres-villes et centres-bourgs de l'intercommunalité** : accueil des porteurs d'initiatives à vocations commerciales et artisanales, accompagnement des projets de création et de reprise d'activité en lien étroit avec la Direction des affaires économiques de la CDC.

La SEMVIE est intervenue aux côtés de la Banque des dépôts en 2020 dans le cadre de plusieurs projets à vocation commerciale comme :

- l'acquisition des murs pour favoriser la création d'un atelier de cuisine/traiteur suite à un départ à la retraite (La Vitrine par Eloïse Monziès) ;
- l'acquisition des murs pour favoriser la reprise de fond de commerce suite à un départ en retraite (Chocolaterie Avara) ;
- l'acquisition et la réhabilitation des murs pour maintenir une parfumerie et recréer une locomotive « prêt-à-porter », avec reprise des salariés licenciés suite à un départ à la retraite (Les Collections).

...

¹Source : Banque de France



Elle est également intervenue dans le cadre d'Action Cœur de Ville en 2021 pour le rachat d'immeubles en situation complexe comme :

- l'acquisition des murs pour favoriser la création d'un deuxième point de vente prêt-à-porter (Armod by Zahara) ;
- l'acquisition des murs pour favoriser le développement d'une activité existante en lingerie homme (Ligne S) ;
- l'acquisition des murs pour favoriser la création d'un commerce/atelier de cycles (Cycles Nico) ;
- l'acquisition des murs pour relocaliser un magasin de prêt-à-porter en centre-ville et création d'une gaming zone (Eighteen clothing).

Pour mémoire, la SEMVIE ayant précommercialisé ces locaux commerciaux, les immeubles ont été préemptés et réhabilités par la Communauté de communes puis la SEMVIE a racheté au prix coûtant par acte administratif et a mobilisé les subventions.

Au total, **31 commerces ont été créés en 2021 et 10 projets à vocation commerciale sont en cours sur le territoire** : 6 à Vierzon, 3 dans le cadre de sa politique de maintien des commerces de proximité à Saint-Georges-sur-la-Prée (acquisition et réhabilitation d'un immeuble en vue de l'agrandissement de l'épicerie du village), Vouzeron (acquisition et réhabilitation d'un immeuble en vue de la réouverture du bar-tabac-presse) et Méry-sur-Cher (création d'une halle de produits locaux et d'un espace de convivialité associé), et 1 à Foëcy dans le cadre de la politique de développement de services touristiques en lien avec le Canal de Berry à vélo.

Le territoire est par ailleurs classé Zone de revitalisation rurale (ZRR). Il bénéficie ainsi de mesures fiscales et sociales et de mesures spécifiques en faveur du développement économique.

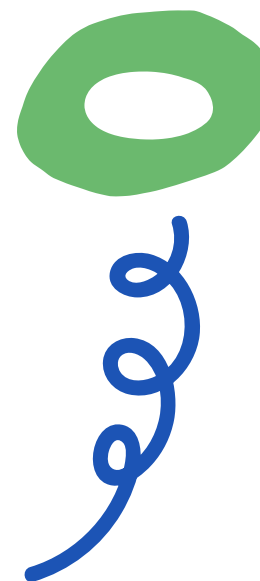
Action n°6

Soutenir les commerces et accompagner l'action de l'OCAV

L'Office du commerce et de l'artisanat de Vierzon-Sologne-Berry (OCAV) œuvre pour la promotion, la valorisation et le développement du commerce et de l'artisanat de la Communauté de communes depuis 2016, avec des actions directes de soutien aux commerçants, artisans et porteurs de projets, d'accueil des nouveaux arrivants, et d'animation du centre-ville et des centres-bourgs.

Ainsi, pendant la crise sanitaire, l'OCAV, la Communauté de communes et leur partenaire La Poste ont mis en place un nouveau service via la plateforme de vente en ligne du commerce de proximité Ma Ville Mon Shopping.

L'objectif est de maintenir cette dynamique, coordonnée à travers le club ambassadeur des commerçants, en appuyant plus spécifiquement la mobilisation des commerçants dans les communes rurales du territoire, et l'attractivité de porteurs de projets.



Objectif 1.3

Accélérer la transition numérique sous toutes ses facettes

La crise sanitaire due à la COVID-19 a montré la **nécessité de disposer sur le territoire d'infrastructures numériques de qualité dans les domaines de l'enseignement et des services**. En effet, le développement des infrastructures numériques permet d'apporter une réponse rapide et efficiente en matière de mise en réseau, de traitement et transmission des données dans ces domaines et plus largement dans l'économie.

À ce titre, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry vise **le renforcement de la connectivité numérique** (déploiement de la Fibre optique sur tout le territoire via la structure Berry Optique) et **le développement de la numérisation au service de ses habitants**, avec deux principales cibles relatives aux enjeux économiques territoriaux : **les commerces et la formation**.

Action n°7

Accompagner la digitalisation des commerces, en mettant l'accent sur les zones rurales

La digitalisation des actes d'achats progresse depuis plusieurs années et s'est accélérée de façon spectaculaire pendant la crise sanitaire. Ainsi, sa part de marché dans le commerce de détail est passée de 9,8% en 2019 à 13,1% en 2020 (source Fevad), soit l'équivalent en une année de trois ans de croissance. Les acteurs publics ont été nombreux à accompagner, encourager, soutenir ces initiatives voire même les impulser, dans le but de pérenniser et soutenir un tissu marchand fragilisé, et souvent peu armé sur la dimension digitale.

En effet, dans des cœurs de ville et des centres-bourgs déjà fragiles et plus particulièrement en milieu rural, où les effets de la crise sanitaire constituent un risque important pour le fonctionnement du tissu commercial, et menacent de compromettre les efforts de revitalisation engagés, **le numérique constitue un des leviers de redynamisation des commerces**.

Les **outils numériques collectifs** (annuaire géolocalisé, click and collect, consignes connectées, applications de fidélité, site vitrine ou plateforme de vente en ligne...) apparaissent comme des vecteurs essentiels de soutien et de relance de l'activité commerciale locale.

Dans la continuité des actions menées en particulier sur la Ville de Vierzon, **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry agira en lien avec l'OCAV (Office de commerce et de l'artisanat Vierzon-Sologne-Berry) en faveur d'un déploiement coordonné des différents outils numériques à disposition notamment dans les communes les plus rurales**. Certains commerçants, notamment indépendants, disposant de moyens humains et financiers limités pour déployer leur stratégie digitale, il existe un besoin d'accompagnement personnalisé en termes de sensibilisation (formation et appui à la mise en œuvre des outils) ou de stratégie (connaissance des cibles, choix des outils, anticipation des évolutions du commerce en ligne, etc.).



Action n°8

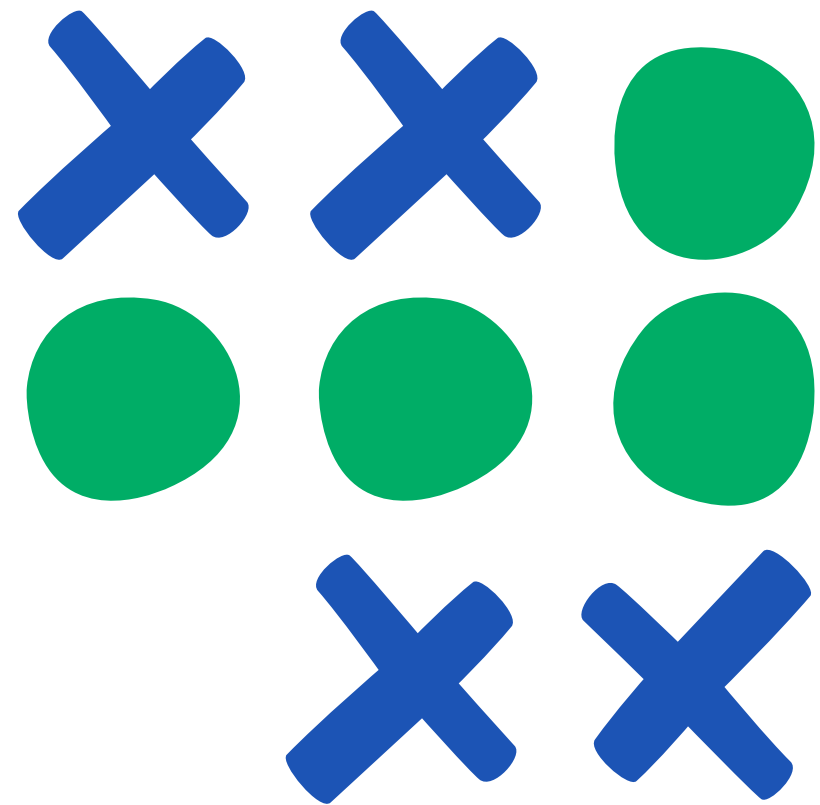
Soutenir l'innovation et la formation numérique comme leviers de développement économique

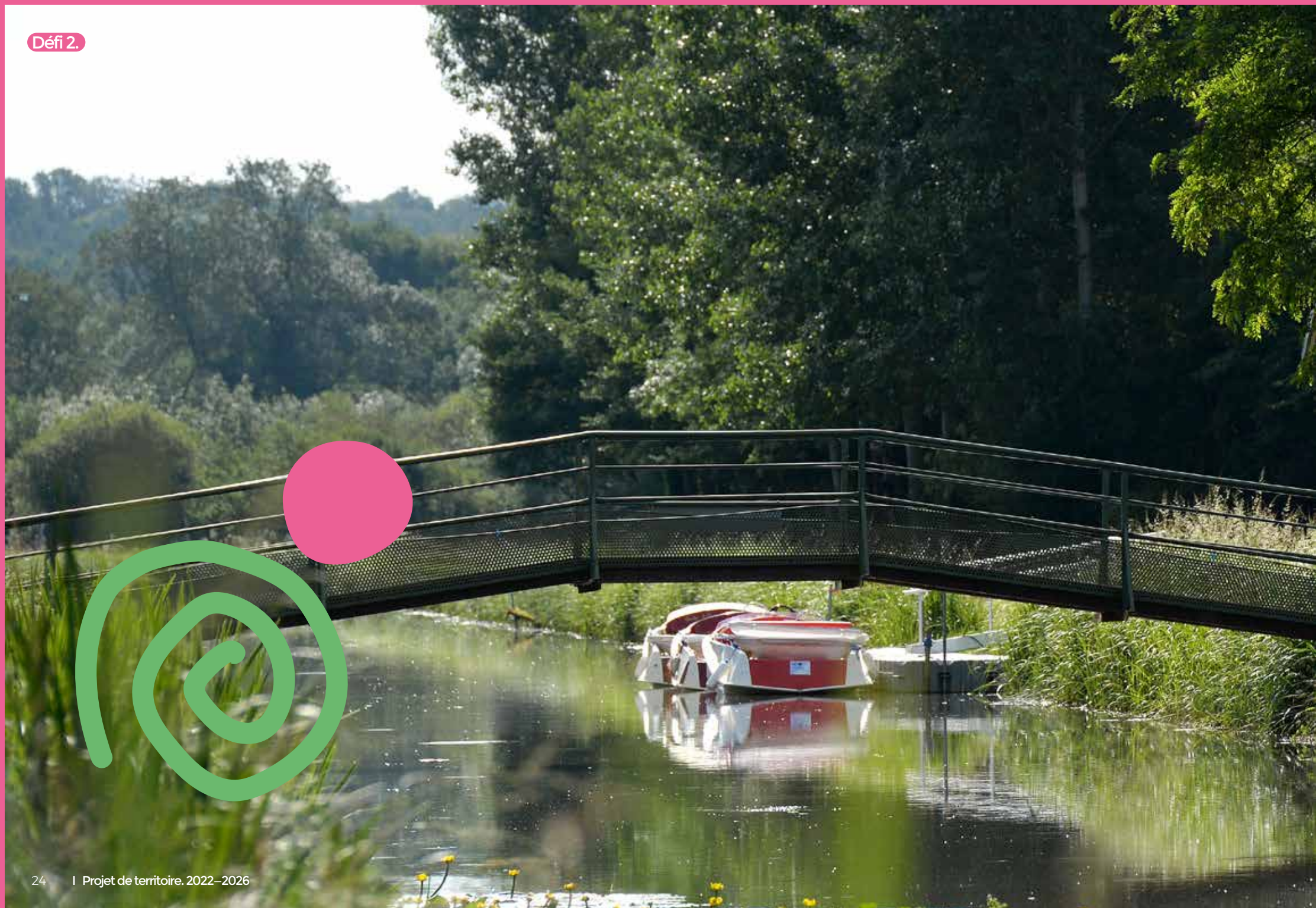
Depuis quelques années, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'est engagée en faveur du développement des acteurs du numérique, notamment avec le soutien apporté à la pépite française Ledger qui dispose d'un bâtiment de 4 000 m² sur le Parc technologique de Sologne, et de la montée en compétence sur ces métiers. Il s'agit d'un enjeu clé, auxquels les acteurs industriels du territoire sont aujourd'hui fortement confrontés, nécessitant d'**accélérer le développement d'un écosystème numérique solide.**

Ainsi, le B3 - ancien bâtiment industriel, usine de tracteurs agricoles de la Société Française de Vierzon - accueillera d'ici 2023 un Campus numérique, intégrant des offres de formations post bac liées aux nouveaux métiers digitaux. L'école ALGOSUP, qui a ouvert en septembre 2020 sur le Parc technologique de Sologne à Vierzon, sera notamment l'un des moteurs du futur Campus numérique. **L'objectif est de faire de ce campus un pôle d'attractivité et d'excellence pour la communauté étudiante, levier de développement économique de notre territoire.** Il intégrera d'ailleurs le « B³ », un incubateur accélérateur pour les start-ups à fort potentiel.

Dans le même temps, **la Communauté de communes portera l'exigence que l'État et l'Éducation nationale** participent pleinement à cette **dynamique de formation au numérique, en proposant une offre de formation au sein de l'enseignement public**, notamment secondaire.

*Actions CRTE : Aménagement et extension du Campus numérique
(offre de formations et accompagnement de starts-up),
Finalisation de la réhabilitation du clos et couvert du B3*







Défi 2.

Faire du tourisme un atout
au service de la qualité
de vie et de l'attractivité
territoriale.



Constats / Contexte

Carrefour autoroutier et ferroviaire, le territoire bénéficie d'une position géographique idéale pour capter les flux et les visiteurs.

Possédant de nombreux atouts patrimoniaux, historiques (Ville médiévale de Vierzon et bourgs du Berry), industriels (site Société Française) et fluviaux (Canal de Berry), et naturels (massifs forestiers, vignobles), la Communauté de communes a encouragé la création de la destination « Berry Sologne Tourisme » en adéquation avec la destination départementale « Berry Province ».

La stratégie touristique portée par la Communauté de communes est de positionner notre territoire comme une « destination idéale de court séjour, ressourçante et pleine de surprises au cœur de la nature ».

Défi 2.



Faire du tourisme un atout au service de la qualité de vie et de l'attractivité territoriale.

À travers le projet de territoire, la Communauté de communes réaffirme son engagement en faveur du **développement touristique** de Vierzon-Sologne-Berry, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité du territoire, qui permet de **développer la fierté des habitants** à travers son **offre culturelle, de loisirs et d'animation**.

Objectifs

1. Construire une offre touristique, culturelle, de loisirs et d'animations qualitative et étoffée
2. Affirmer l'image du territoire, développer la notoriété et la fierté
3. Structurer la gouvernance touristique

Actions

Volet communautaire

Construire une offre touristique, culturelle, de loisirs et d'animations qualitative et étoffée

ACTION N°9

Actualiser la stratégie touristique du territoire (quelles nouvelles offres pour quelle nouvelle clientèle touristique ?)

ACTION N°10

Soutenir le développement de l'offre touristique

Action CRTE : Création d'une résidence touristique en lien avec le Canal de Berry

ACTION N°11

Accélérer la création de produits de découverte en lien avec l'Office de tourisme, valorisant les ressources culturelles, naturelles et économiques du territoire

Volet communal (Actions CRTE)

- **Foëcy** : réhabilitation d'un bâtiment communal en hébergement pour les cyclotouristes

Affirmer l'image du territoire, développer la notoriété et la fierté

ACTION N°12

Mettre en place une démarche de marketing territorial valorisant l'identité du territoire et les offres existantes

ACTION N°13

Créer un outil mutualisé de valorisation de l'offre territoriale

ACTION N°14

Mobiliser les habitants et les socioprofessionnels via l'animation d'un réseau d'ambassadeurs coordonné par l'Office de tourisme

Structurer la gouvernance touristique

ACTION N°15

Organiser la mise en réseau des acteurs du tourisme



Objectif 2.1

Construire une offre touristique, culturelle, de loisirs et d'animations qualitative et étoffée

Pour se montrer attractive face à des destinations proches structurées et établies, la Communauté de communes travaillera à une offre touristique élargie, alliant les nombreux atouts économiques, architecturaux, culturels et naturels du territoire, **en appui sur la destination Berry-Sologne.**



Action n°9

Actualiser la stratégie touristique du territoire (quelles nouvelles offres pour quelle nouvelle clientèle touristique ?)

La stratégie touristique portée par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Office de tourisme a été définie jusqu'en 2021. La crise sanitaire a récemment rebattu certaines cartes : les pratiques des clientèles touristiques évoluent, avec un renforcement du tourisme de proximité, de nature et responsable, ainsi que des pratiques d'itinérance.

En portant une politique de développement touristique adaptée à ses atouts et à son potentiel touristique, **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry contribue à organiser le tourisme comme une filière économique à part entière et à générer de nouvelles retombées.**

Aujourd'hui, plusieurs expériences touristiques à vivre valorisent le territoire (l'eau et la nature, la forêt, les loisirs et le cyclotourisme, le patrimoine industriel, etc.), et plusieurs filières touristiques se structurent progressivement (cyclotourisme, découverte de la nature, tourisme industriel, activités de loisirs, animation / événementiel, tourisme d'affaires, etc.).

Il s'agira donc **d'actualiser l'état des lieux** à travers un diagnostic de l'offre et une évaluation des équipements au regard des nouvelles pratiques des clientèles, **d'identifier les profils de clientèles à fidéliser ou attirer, d'affirmer l'ambition et le positionnement du territoire** en lien avec les atouts et le potentiel touristique qualifié, et de **définir un plan d'actions** permettant de structurer et de valoriser l'offre touristique (aménagements nécessaires, développement des services, tissu d'hébergements, niveau d'accueil, montée en gamme de l'offre, etc.).

Action n°10

Soutenir le développement de l'offre touristique

Le développement d'une offre plus diversifiée et qualitative en matière d'hébergement, d'activités ludiques et familiales, de services et de restauration est essentiel afin de capter les clientèles touristiques, notamment en court ou plus long séjour, et générer de nouvelles retombées.

Le soutien de la Communauté de communes aux projets touristiques interviendra en accord avec les objectifs stratégiques fixés, auprès de deux types d'acteurs :

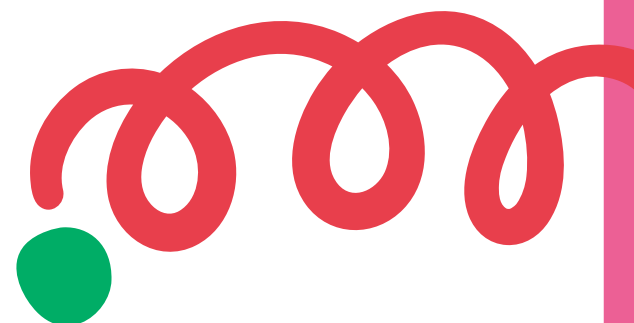
- **les acteurs locaux** portant un projet de renouvellement de leur offre, de montée en gamme et de labellisation (par exemple pour l'obtention du label « Accueil Vélo » dans le cadre d'une offre itinérante autour du Canal de Berry) , ou de développement ;
- **les nouveaux porteurs de projets extérieurs**, répondant à une logique d'attractivité, afin d'accompagner la mise en marché de nouvelles offres en lien avec le positionnement et les opportunités offertes par le territoire.

Cet accompagnement pourra s'inscrire plus particulièrement autour de **trois axes prioritaires** :

- **Les projets en lien avec la structuration de l'offre d'itinérance** (cyclo, pédestre, etc.) **et de loisirs autour du Canal de Berry**, de manière à enclencher une dynamique vertueuse en agissant sur l'offre, et notamment en augmentant les capacités d'accueil avec l'objectif de capter les flux de passage. Il s'agira de veiller à disposer d'un maillage d'offres complet (loueurs de vélos, hébergements adaptés, activités ludiques, balades découverte, etc.), le tissu actuel de prestataires ne répondant pas aux besoins des clientèles touristiques.

- **Les projets événementiels**, en particulier culturels et sportifs participant au rayonnement du territoire et à son animation locale.
- **Les projets d'hébergement**, l'offre actuelle n'étant pas suffisante et diversifiée, en particulier concernant l'hébergement de plein air. Il existe aujourd'hui un potentiel pour le développement de chambres d'hôtes, et le potentiel concernant une offre d'hébergement insolite est à étudier. Il s'agira également d'accompagner la montée en gamme de l'hôtellerie sur différents volets : modernisation, labellisation, accueil, marketing et communication de manière à adapter le parc d'hébergement aux attentes des clientèles touristiques et améliorer l'expérience touristique.

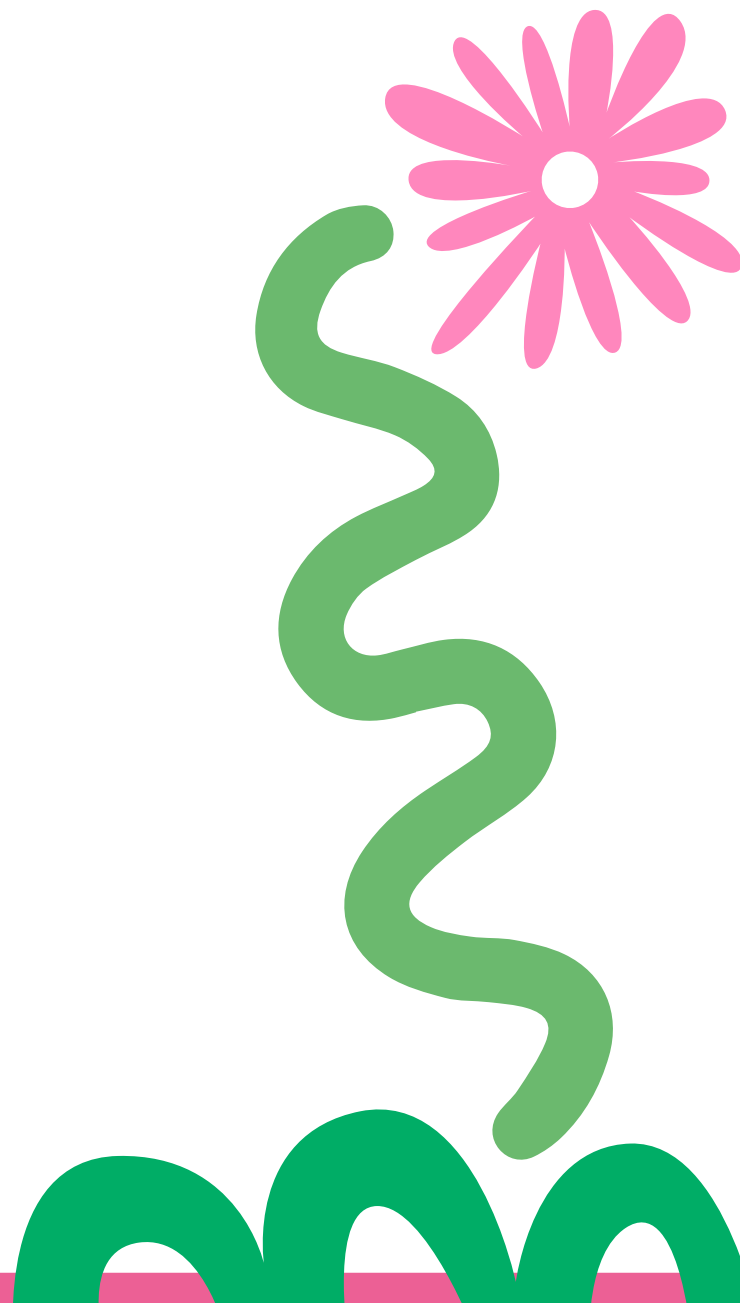
*Action CRTE : Création d'une résidence touristique
en lien avec le Canal de Berry*



Action n°11

**Accélérer la création de produits de découverte
en lien avec l'Office de tourisme, valorisant les ressources
culturelles, naturelles et économiques du territoire**

Berry Sologne Tourisme structure progressivement **une offre de balades et de randonnées**. Afin de **développer le tourisme de nature et renforcer le maillage des sentiers de découverte du territoire**, il s'agit de mettre en place une offre plus étoffée en lien avec les acteurs touristiques, comme des visites guidées thématiques (autour du patrimoine industriel par exemple), ou des balades découverte intégrant une dimension pédagogique et de sensibilisation à la nature organisées avec le site de la Maison de l'eau à Neuvy-sur-Barangeon. Cela implique de travailler également à la valorisation et à la commercialisation de ces produits touristiques, pour les inscrire dans le cadre de courts séjours ou d'excursions, en travaillant notamment en partenariat avec les hébergeurs ou certaines plateformes touristiques.



Objectif 2.2

Affirmer l'image du territoire, développer la notoriété et la fierté

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est **une collectivité récente** issue de la fusion de plusieurs territoires hétérogènes, qui s'inscrit dans **un écosystème territorial fort**, marqué par l'aire métropolitaine de Bourges.

Pour **construire une identité fédératrice et améliorer l'image et la notoriété du territoire**, tant en direction des publics internes qu'externes, des opérations spécifiques seront engagées.

Des actions de communication auprès des habitants afin de renforcer leur sentiment d'appartenance, asseoir l'attractivité du territoire et confirmer sa place au sein de l'espace interrégional, voire au-delà, seront ainsi menées.

Action n°12

Mettre en place une démarche de marketing territorial valorisant l'identité du territoire et les offres existantes

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a connu ces huit dernières années plusieurs évolutions dans son périmètre, voyant ainsi son visage se transformer en fonction de l'histoire, des marqueurs liés à l'identité et à la vision de chaque territoire. **Parce qu'il est désormais essentiel de faire valoir une image forte pour porter la voix du territoire, tout l'enjeu est de caractériser l'identité de ce nouveau territoire communautaire, de mieux faire connaître ses atouts auprès des habitants du territoire de manière à se forger un fort sentiment d'appartenance, et en externe pour développer sa notoriété et son attractivité.**

Le lancement d'une démarche de marketing territorial permettra dans un premier temps de dresser collectivement ce portrait de l'identité du territoire : quels marqueurs à valoriser (forêts, Canal de Berry, produits et savoir-faire locaux, festivités locales, patrimoine, etc.), autour de quel discours commun ? Elle veillera à **fédérer durablement les forces vives du territoire**, en prenant appui sur les perceptions et les ambitions des acteurs économiques, socio-culturels et institutionnels, ainsi que des citoyens.

Cette démarche pourra également être l'occasion de réfléchir à la façon de présenter l'offre et les opportunités offertes par le territoire, de valoriser de manière transversale toutes les initiatives, de définir une stratégie de promotion partagée (canaux, outils), et de mettre en œuvre des actions plus spécifiques comme une signalétique renforcée et unifiée permettant de faciliter l'identification et la lisibilité de l'offre touristique.



Action n°13

Créer un outil mutualisé de valorisation de l'offre territoriale

Les atouts et l'offre touristique du territoire Vierzon-Sologne-Berry sont aujourd'hui réels, mais pâtissent d'un manque de visibilité autant auprès des habitants du territoire, que des clientèles touristiques de proximité ou plus lointaines. Les actions de promotion sont en effet réalisées par une multiplicité d'acteurs - que ce soit par la Communauté de communes, l'Office de tourisme, les communes, les professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités ou de services, etc.) ou les associations dans le cadre des initiatives qu'ils portent, etc. - ne facilitant pas dans un temps de recherche très court l'identification des équipements, hébergements, activités, services et événements du territoire par les clientèles touristiques.

Il existe donc un enjeu fort à structurer un outil commun à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes et **porté par l'Office de tourisme**, afin de **mettre en avant de manière simple, structurée et partagée cette information touristique**.

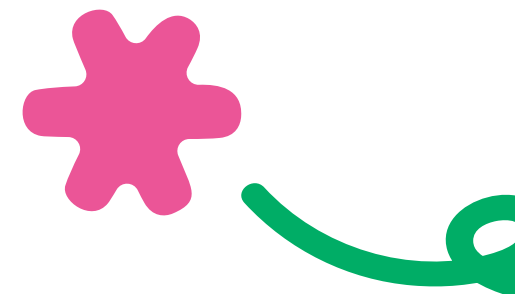
Celui-ci pourra **être pensé de manière à s'adapter à différents formats**, que ce soit en papier sous forme de guide, ou digital sous forme d'application, de guide, ou de cartographie interactive à titre d'exemple. Un volet spécifique pourra être dédié à la mise en place d'un agenda événementiel partagé qui permettra de bénéficier d'une vision complète sur l'ensemble des animations et événements organisés par les différents acteurs sur le territoire toute l'année grâce à un travail de recensement exhaustif.

Action n°14

Mobiliser les habitants et socioprofessionnels via l'animation d'un réseau d'ambassadeurs coordonné par l'Office de tourisme

L'Office de tourisme mobilise en son sein un grand nombre de socioprofessionnels engagés en faveur du développement touristique du territoire. Afin d'aller encore plus loin, **la création d'un conseil des ambassadeurs du tourisme est actuellement en cours**. Il s'agira de faire des socioprofessionnels, mais également des habitants souhaitant prendre part à la démarche, des acteurs privilégiés du rayonnement territorial pour agir directement sur l'image de la destination.

Ces ambassadeurs pourront contribuer à diffuser un discours positif auprès des habitants et acteurs du territoire, ou auprès des acteurs extérieurs en valorisant les initiatives et les forces vives, les « pépites » du territoire à découvrir, ou encore en s'engageant en faveur d'un accueil qualitatif des clientèles touristiques.



Objectif 2.3

Structurer la gouvernance touristique

Pour répondre aux nouvelles attentes des clientèles touristiques, il est nécessaire de développer des services innovants et de diversifier l'offre. Par l'optimisation de nouvelles compétences tant humaines que territoriales, **la mise en réseau des forces vives** constitue **une forme d'innovation qui permettra de générer attractivité, richesse et emploi sur le territoire.**

Action n°15

Organiser la mise en réseau des acteurs du tourisme

D'une organisation plus transversale et collaborative dépendra une mise en œuvre opérationnelle efficace de ces actions en faveur du tourisme. La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry peut alors intervenir en tant qu'acteur moteur via l'action de l'Office de tourisme. L'objectif est d'**instaurer sur le long terme des méthodes de travail** collectives entre les acteurs publics, institutionnels et privés, à articuler selon trois niveaux :

- **Fédérer les acteurs du territoire à travers des temps de partage d'expérience** notamment, de manière à faciliter leur interconnaissance, améliorer la connaissance de l'offre, des profils et des pratiques des clientèles, et favoriser ainsi de nouvelles synergies.
- **Développer les partenariats avec les territoires voisins dans une logique de destination élargie**, transcendant les limites administratives dont les parcours touristiques ne dépendent pas : dans le cadre du Canal de Berry, mais également par exemple avec les vignobles de Quincy et de Reuilly, etc.
- **Renforcer les actions en lien avec les acteurs travaillant à des échelles « supra-territoriales »** comme l'**Ad2T tourisme et territoires du Cher**, ou le Conseil régional du tourisme Centre – Val de Loire, pour faire connaître les marqueurs identitaires de Vierzon-Sologne-Berry, mieux positionner le territoire demain en fonction de son potentiel de développement et en complémentarité avec les autres destinations, et cibler plus efficacement les clientèles adéquates.





A close-up photograph of a pond. The water is dark, and the surface is covered with numerous lily pads. Several yellow flowers, likely water lilies, are in various stages of bloom, with some fully open and others as buds. The lighting is bright, creating highlights on the water and the leaves.

Défi 3.

Préserver les ressources
et optimiser leur gestion
pour répondre aux enjeux
des générations futures.



Constats / Contexte

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est un territoire de ressources, avec des massifs forestiers et des espaces agricoles importants, et un réseau hydrographique conséquent (Pays des cinq rivières dont le Canal de Berry), constitutifs de son identité et de son histoire.

Consciente des pressions que subissent ces espaces (pollutions, artificialisation, changement climatique) et des opportunités dont elle dispose en termes de développement de nouvelles ressources renouvelables, la Communauté de communes déploie son action en faveur de la transition écologique et énergétique avec pour ambition de réduire l'empreinte du fonctionnement du territoire sur son environnement.

Défi 3.



Préserver les ressources et optimiser leur gestion pour répondre aux enjeux des générations futures

À travers le projet de territoire, la Communauté de communes réaffirme son engagement en faveur de la **préservation, de l'optimisation et de la valorisation des ressources naturelles** du territoire, qui sont tout à la fois un motif de fierté des habitants, un **facteur d'attractivité** d'une population plus urbaine à la recherche de nature, et **un impératif pour continuer à accueillir demain des habitants et des entreprises.**

Objectifs

1. Affirmer l'action de la collectivité en faveur de l'éco-exemplarité
2. Accompagner la structuration de la filière déchets
3. S'organiser pour une meilleure gestion collective de la ressource en eau
4. Mettre en œuvre les dispositions légales en matière de documents d'urbanisme

Actions

Volet communautaire

Affirmer l'action de la collectivité en faveur de l'éco-exemplarité

ACTION N°16

Affirmer la continuité de la DDmarche

Accompagner la structuration de la filière déchets

ACTION N°17

Réaliser un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDPMA)

ACTION N°18

Soutenir l'action des acteurs de l'économie mixte sur la valorisation des déchets du territoire

S'organiser pour une meilleure gestion collective de la ressource en eau

ACTION N°19

Piloter l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement (action CRTE)

Action CRTE : Étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement

Volet communal (Actions CRTE)

- **Vierzon** : Requalification de l'avenue de la République et des 2 places - Sécurisation du réseau d'eau - Mise en œuvre de l'Agenda 21
- **Saint-Hilaire-de-Court** : Changement de de l'école élémentaire - Rénovation de la lagune des Coutures - Chauffage de la mairie
- **Saint-Georges-sur-la-Prée** : Rénovation énergétique
- **Saint-Outrille** : Remplacement du système de chauffage du restaurant communal par un chauffage plus vertueux et plus économique

ACTION N°20

Mettre en place les actions relevant de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), et coordonner l'action en lien avec les territoires de proximité

Mettre en œuvre les dispositions légales en matière de documents d'urbanisme

ACTION N°21

Assurer la bonne articulation des documents d'urbanisme locaux : Plan local d'urbanisme intercommunal-habitat (PLUi-H), le schéma de cohérence territoriale (SCoT) avec les dispositions réglementaires et les ambitions de développement durable inscrites dans les documents supra territoriaux : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

ACTION N°22

Élaborer et mettre en œuvre le Plan climat air énergie territorial (PCAET)



Objectif 3.1

Affirmer l'action de la collectivité en faveur de l'éco-exemplarité

Consciente des enjeux de développement durable, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'en engagée au cours de ces dernières années dans la mise en œuvre d'une politique environnementale ambitieuse. Cette dernière s'est traduite par la mise en place du **dispositif DDmarche**, qui constitue la feuille de route de développement durable de l'intercommunalité.

Pour réduire encore son empreinte énergétique et carbone, la Communauté de communes entend **poursuivre cette démarche d'éco-exemplarité**.

Action n°16

Affirmer la continuité de la DDmarche

Elaborée en 2009 par Territoires conseils (services de la Caisse des dépôts) et l'Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), la **DDmarche®** propose aux communautés de communes **un chemin en six étapes pour construire et engager en moins d'un an un plan d'action de développement durable à revisiter chaque année**. En s'appuyant sur les compétences intercommunales, la méthode vise une amélioration progressive et continue des politiques et de l'organisation communautaires.

En 2016, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'est engagée, en partenariat avec différents acteurs locaux et le CPIE Brenne-Berry, à élaborer un plan d'action concret, mis en place à partir de la fin d'année 2017. **La Communauté de communes s'attachera à poursuivre son engagement dans cette démarche**, avec l'ambition de répondre aux défis locaux autour du social, de l'économie et de l'environnement. Elle veillera notamment à proposer des actions phares dans le sens de la transition énergétique, telles que l'amélioration de la performance de l'éclairage public ou encore la promotion de l'automobile propre dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules publics.

Ce plan d'actions, ajusté en 2021, s'articule autour de quatre axes de travail :

- Valoriser les filières alimentaires et artisanales locales
- Développer une commande publique responsable
- Réduire et valoriser les déchets en lien avec les acteurs locaux (associations, bailleurs sociaux, etc.)
- Favoriser les déplacements doux et sensibiliser aux mobilités douces.



Objectif 3.2

Accompagner la structuration de la filière déchets

Compétente en matière de collecte et de traitement des déchets, la Communauté de communes souhaite mener **une politique plus volontariste en faveur de la réduction des déchets et de leur valorisation.**



Action n°17

Réaliser un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDPMA)

La prévention des déchets consiste à **réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité** en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables, limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets, et diminuer les coûts de la gestion des déchets pour la collectivité.

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDPMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement : « *Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.* » Un PLDPMA consiste en la mise en œuvre par les acteurs du territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic territorial.

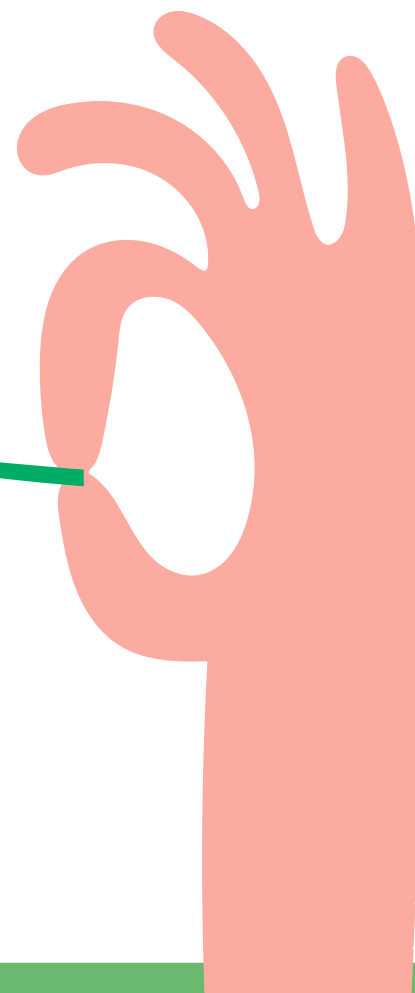
Déjà porteuse de nombreuses actions de prévention des déchets (actions de sensibilisation au tri et au recyclage, participation à la semaine européenne de la réduction des déchets, distribution de sacs de compost ...), **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry élaborera et conduira un PLDPMA**, conformément aux attentes réglementaires, avec **pour ambition de structurer et d'étendre son action en faveur de la réduction de la production de déchets sur le territoire.**

Action n°18

Soutenir l'action des acteurs de l'économie mixte sur la valorisation des déchets du territoire

En juin 2019, la **Communauté de communes a adhéré à la Société publique locale** (SPL) dénommée « **Tri Berry Nivernais** », qui porte le projet de réalisation d'un centre de tri des emballages ménagers recyclables (hors verre) adapté à l'extension des consignes de tri prévue à l'horizon 2022.

Dans une démarche similaire, **Vierzon-Sologne-Berry soutiendra les collectifs et les entreprises de l'économie mixte dans le développement de nouvelles filières de valorisation** des déchets du territoire (valorisation matière, valorisation organique et valorisation énergétique).



Objectif 3.3

S'organiser pour une meilleure gestion collective de la ressource en eau

En vue de la **prochaine prise de compétences eau et assainissement**, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry veillera à la bonne coordination de toutes les parties prenantes et à l'harmonisation des pratiques pour une gestion collective de la ressource en eau la plus optimisée possible.



Action n°19

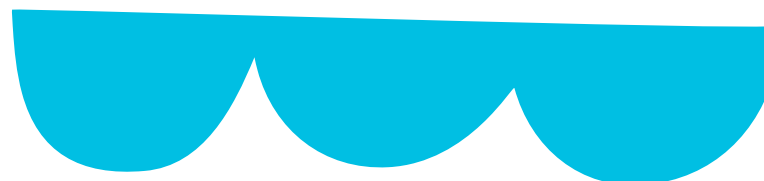
Piloter l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement (*action CRTE*)

L'eau et l'assainissement constituent des compétences majeures des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Depuis la Loi NOTRe, il est prévu que ces compétences soient transférées aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. La Loi Ferran Fesnau du 3 août 2018 a offert aux communautés de communes n'exerçant pas les compétences la possibilité de reporter ce transfert jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

En effet, la prise des compétences eau et assainissement par une collectivité pose de nombreuses questions, dont celles de la gestion, du règlement et du financement du service, qu'il est nécessaire de traiter spécifiquement avant transfert.

Consciente de ces enjeux réglementaires et structurels, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'est lancée dans la **réalisation d'une étude réflexive afin de préfigurer les principes économiques, juridiques et organisationnels du transfert des compétences eau et assainissement** des communes et syndicats à l'intercommunalité à l'horizon 2026.

Action CRTE : Étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement



Action n°20

Mettre en place les actions relevant de la GEMAPI, et coordonner l'action en lien avec les territoires de proximité

Depuis 2018, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI). Cette compétence regroupe quatre missions :

- 1/ l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2/ l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ces cours d'eau, lac ou plans d'eau,
- 3/ la défense contre les inondations (dont la gestion des ouvrages de protection hydraulique)
- 4/ la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

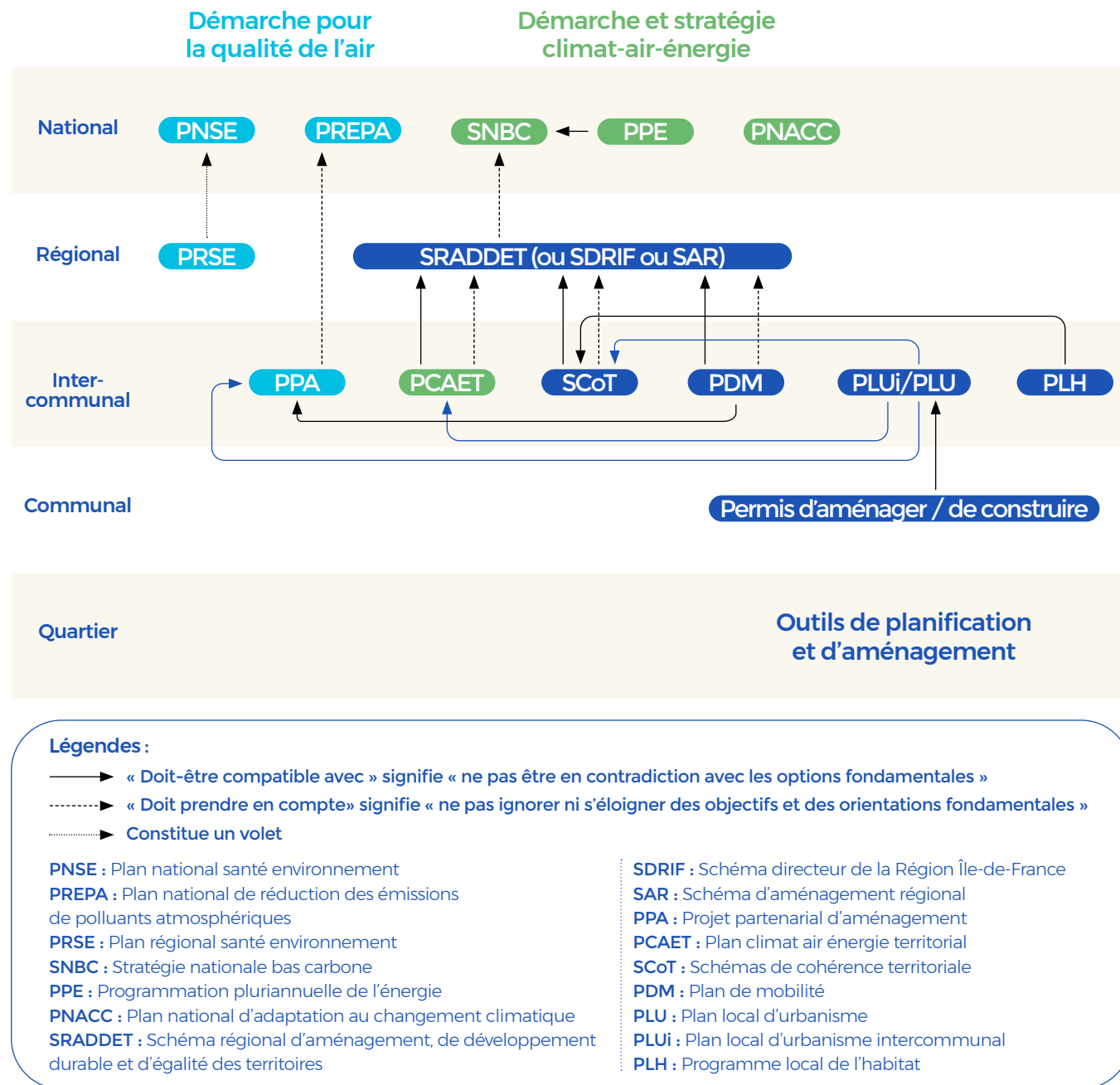
Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, et afin de **développer une approche transversale du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques en intégrant le grand et le petit cycle de l'eau**, la Communauté de communes s'engage à prendre en compte et coordonner son action avec celle des syndicats de bassin versant couvrant son territoire (Syndicat mixte du Canal de Berry, Syndicat mixte de la vallée du Fouzon, Syndicat intercommunal de la vallée de l'Yèvre, le Syndicat mixte de la vallée Arnon aval), et celle des intercommunalités à proximité.



Objectif 3.4

Mettre en œuvre les dispositions légales en matière de documents d'urbanisme

Pour **atténuer les émissions de gaz à effet de serre** du territoire, **adapter le territoire au changement climatique**, de manière à réduire sa vulnérabilité et en faire un territoire résilient, la Communauté de communes veillera à **traduire dans ses documents d'urbanisme les objectifs chiffrés fixés** par la **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** de 2015 et la **Loi énergie-climat** de 2019, ainsi que **l'objectif national de Zéro artificialisation nette (ZAN)** à horizon 2050 inscrit dans la **Loi Climat et Résilience** de 2021.



Action n°21

Assurer la bonne articulation des documents d'urbanisme locaux (PLUi-H, SCoT) avec les dispositions réglementaires et les ambitions de développement durable inscrites dans les documents supra territoriaux (SRADDET)

L'un des enjeux principaux de l'aménagement durable relève de la question de la planification urbaine qui intègre des enjeux tels que les transports, l'habitat, l'environnement, l'énergie, l'emploi ou l'offre de services. La planification traduit une vision politique, un projet de territoire à plus ou moins long terme, **assurant le respect de l'équilibre entre la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers d'une part et le développement urbain d'autre part.**

Plusieurs documents de planification permettent, à différentes échelles, de formaliser le projet de territoire tout en portant les principales politiques nationales de développement durable : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui définit les grandes orientations stratégiques, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), qui dessine les grands enjeux de long terme propres au territoire, et enfin le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui fixe des règles très opérationnelles pour encadrer l'aménagement tout en déclinant une vision politique locale. Leur imbrication répond à un rapport de compatibilité. C'est à ce titre que **la Communauté de communes s'engage à ce que le PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat) n'entre pas en contradiction avec les options fondamentales du SRADDET Centre-Val de Loire, qui défend, entre autres, l'objectif d'un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ; objectif en adéquation avec l'objectif national de Zéro artificialisation nette (ZAN) inscrit dans la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.**

Action n°22

Élaborer et mettre en œuvre le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'est lancée en 2018 dans l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) à l'échelle de son territoire. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique, introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015), est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été validés par le Conseil communautaire en juin 2019 et restitués publiquement en septembre 2019. **La Communauté de communes poursuivra l'élaboration de ce document** pour aboutir à la définition d'une stratégie et d'un Plan d'action climat-air-énergie pour son territoire à moyen et long termes. **Elle veillera à sa bonne mise en œuvre par la suite, dans un objectif de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'une meilleure résilience de celui-ci au changement climatique.**







Défi 4.

Offrir à tous un territoire
où il fait bon vivre.



Constats / Contexte

Le territoire offre à ses habitants de nombreux services assurant un cadre de vie qualitatif : vie associative dynamique, nombreux équipements culturels et sportifs, organisation d'événements à rayonnement extra communautaire, existence de services publics structurants, etc.

Pour autant la Communauté de communes fait face à plusieurs enjeux :

- Les mobilités et leur développement en favorisant leur durabilité, dans un territoire encore très fortement dépendant de la voiture avec 82%* des ménages possédant une voiture, et même 90% pour les communes plus rurales
- Le maintien d'un maillage de services du quotidien en confortant la ville-centre et en accompagnant des opérations de développement ou de maintien de services de proximité dans les centres-bourgs ; y compris l'offre d'accueil et d'animation à destination des enfants et jeunes du territoire.

Défi 4.



Offrir à tous un territoire où il fait bon vivre

À travers le projet de territoire, la Communauté de communes réaffirme son engagement pour offrir à tous, urbains comme ruraux, **un territoire où il est facile de se déplacer** et d'**accéder à des services du quotidien**.

Il s'agit là d'un prérequis pour **maintenir la jeunesse** sur le territoire, et pour **attirer de futurs habitants**.

Objectifs

1. Favoriser les mobilités durables et représentant une alternative à l'usage de la voiture individuelle
2. Faciliter l'accès aux services et infrastructures existantes sur le territoire
3. Agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Actions

Volet communautaire

Favoriser les mobilités durables et représentant une alternative à l'usage de la voiture individuelle

ACTION N°23

Définir un plan de mobilité territorial en lien avec la Région

ACTION N°24

Encourager la pratique du covoiturage et de l'autopartage

ACTION N°25

Poursuivre le déploiement des points de recharge pour véhicules électriques et créer des points de recharge pour véhicules hydrogène

ACTION N°26

Encourager et faciliter la pratique du vélo sur le territoire

ACTION N°27

Poursuivre les actions d'influence en faveur du maintien des lignes ferroviaires régionales et nationales

Volet communal (Actions CRTE)

- **Vierzon** : Plan de rénovation des écoles élémentaires et maternelles - Reconquête d'îlots insalubres en centre-ville - Réhabilitation extension cuisine centrale - Construction d'une halle de sports collectifs - Réhabilitation thermique et mises aux normes des équipements sportifs - Création de six petites résidences pour personnes âgées - Création d'un port urbain - Mise en œuvre du Contrat local de santé, du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), du dispositif Action Cœur de Ville, d'une OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain)
- **Neuvy-sur-Barangeon** : Réhabilitation des salles de classes pour l'école élémentaire et aménagement d'une nouvelle salle - Construction pour l'école élémentaire d'une nouvelle cuisine et d'une salle de restauration
- **Thénioux** : Aménagement d'un espace intergénérationnel sur le site de L'Escale
- **Vouzeron** : Rénovation et extension de la salle des fêtes
- **Saint-Hilaire-de-Court** : Construction d'un atelier municipal et d'un espace de stockage
- **Nohant-en-Graçay** : Démolition de bâtiments dans le cadre de la création d'un Jardin des cinq sens
- **Saint-Outrille** : Création d'une station de fitness d'extérieur dans le parc de la commune

Faciliter l'accès aux services et infrastructures existantes sur le territoire

ACTION N°28

Permettre l'accès de tous aux services publics avec le dispositif France Services

ACTION N°29

Renforcer l'offre de santé en lien avec la Région, le Département, le PETR, les communes et le GIP Santé

Agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

ACTION N°30

Préserver le maillage et la qualité de l'accueil des structures dédiées à l'enfance et la jeunesse

Action CRTE : Création d'un accueil de loisirs intercommunal à Vouzeron

ACTION N°31

Créer un parcours artistique et culturel avec les réseaux d'écoles



Objectif 4.1

Favoriser les mobilités durables et représentant une alternative à l'usage de la voiture individuelle

Les mobilités et leur développement constituent un enjeu majeur pour le territoire ; sans elles, pas d'accès aux services, de solidarité, de cohésion sociale et d'équilibre territorial. Au carrefour de voies structurantes et à dominante rurale, la mobilité sur le territoire est encore fortement liée à l'usage de la voiture individuelle thermique, avec des flux essentiellement concentrés vers la ville-centre de Vierzon.

Le territoire dispose toutefois d'alternatives à la voiture individuelle thermique pour les mobilités externes, notamment via le ferroviaire (TER régionaux avec connexion à Paris en 1h30), et internes, via **un réseau de transports en commun et collectifs et de voies douces.**

Pour en développer la pratique et la diffuser à toutes ses communes, même les plus éloignées, la Communauté de communes mènera **une réflexion globale et partagée en lien avec la Région Centre-Val de Loire, désormais dotée de la compétence mobilité**, et son réseau de partenaires, quant à l'optimisation de l'accessibilité et des mobilités durables. Elle veillera à impulser une politique de mobilité en faveur de **la réduction des déplacements individuels, le développement des mobilités de courtes distances, de l'usage de transports en commun et collectifs, de complémentarité entre les différents modes de transport.**

Action n°23

Définir un plan de mobilité territorial en lien avec la Région

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 programmait pour le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en Autorités organisatrices de la mobilité (AOM). À ce titre, les Communautés de communes devaient délibérer pour se saisir ou non de la compétence, qui sinon était dévolue à la Région.

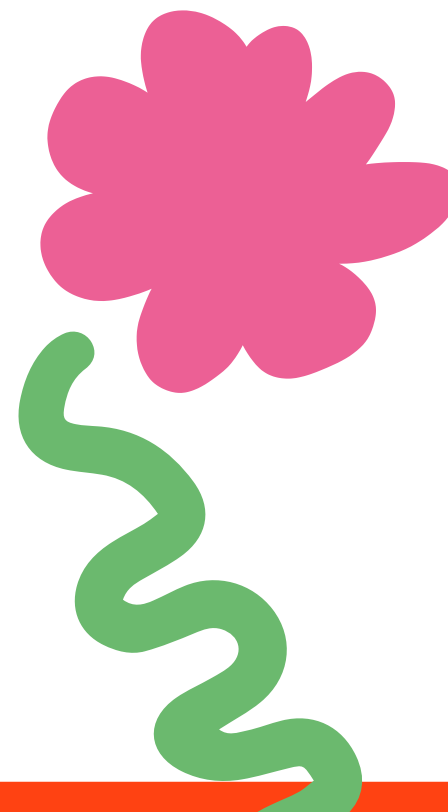
Dans ce contexte, la Communauté de communes a porté une réflexion pour la définition et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de mobilité répondant aux réalités territoriales, aux besoins des habitants et compatible avec les enjeux engendrés par la LOM. Un état des lieux de l'offre et des besoins en mobilité sur le territoire a été réalisé, et un schéma directeur des mobilités adapté défini. Au regard des enjeux identifiés en phase de diagnostic, du plan d'action proposé et des attentes des différents acteurs, **la Communauté de communes a décidé de ne pas prendre la compétence mobilité au 31 mars 2021 et de poursuivre la consolidation de son étude, pour définir à court terme un plan de mobilité territorial adapté, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, AOM pour le territoire.**

Action n°24

Encourager la pratique du covoiturage et de l'autopartage

Sur le territoire, les transports en commun sont encore peu développés et la voiture individuelle constitue le principal mode de déplacement.

Pour améliorer la mobilité du quotidien, **la Communauté de communes encouragera les solutions alternatives à l'autosolisme que sont le covoiturage et l'autopartage**, en développant d'une part **un outil numérique dédié** à ces pratiques (réservation, géolocalisation, temps d'attente...) et en **aménageant** d'autre part des **aires réservées**, et ce sur l'ensemble du territoire.



Action n°25

Poursuivre le déploiement des points de recharge pour véhicules électriques et créer des points de recharge pour véhicules hydrogène

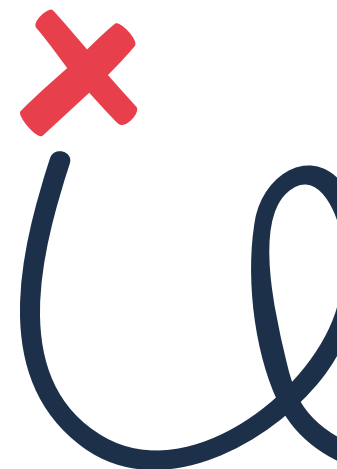
Afin de soutenir une mobilité plus durable, et au regard des caractéristiques locales (prépondérance de la voiture), **la Communauté de communes soutient l'usage par ses administrés de véhicules moins carbonés.** À ce titre, le Syndicat d'énergie du Cher a déjà installé ou prépare l'installation sur le territoire de dix bornes de recharge pour véhicules électriques localisées à Foëcy, Graçay, Massay, Neuvy-sur-Barangeon, Thénieux et Vierzon. Pour accélérer la transition vers la mobilité électrique, la Communauté de communes **poursuivra son action en faveur du déploiement de points de recharge pour véhicules électriques.** Par ailleurs, au regard de l'avancement de la mobilité hydrogène en France, **la Communauté de communes réfléchira également à la création d'une offre de points de recharge pour véhicules fonctionnant à l'hydrogène vert** (poids lourds et véhicules légers).

Action n°26

Encourager et faciliter la pratique du vélo sur le territoire

Le territoire, parcouru par le Canal de Berry, fait l'objet depuis 2020 d'une opération d'aménagement devant constituer le dernier maillon de la véloroute « Canal de Berry à Vélo » portée par le Syndicat du Canal de Berry.

En continuité de cet aménagement, et pour encourager les mobilités douces au quotidien sur l'ensemble du territoire, **la Communauté de communes accompagnera l'aménagement d'itinéraires et de liaisons douces complémentaires**, en lien avec ses partenaires, collectivités et associations, et **proposera une subvention pour les ménages souhaitant acheter un vélo.** Ces actions seront inscrites dans **une politique cyclable plus large qui sera formalisée par la définition et la mise en œuvre d'un Plan Vélo** intercommunal.



Action n°27

Poursuivre les actions d'influence en faveur du maintien des lignes ferroviaires régionales et nationales

Le territoire se trouve **au cœur d'un réseau exceptionnel de voies de communication, avec un nœud ferroviaire conséquent** comprenant la ligne Paris-Toulouse et l'axe transeuropéen Nantes-Vierzon-Lyon-Turin reliant l'Atlantique au centre de l'Europe.

L'enjeu pour la Communauté de communes est de conserver ces lignes ferroviaires qui structurent et contribuent au rayonnement et la connexion du territoire. À ce titre, **Vierzon-Sologne-Berry réaffirme son attachement aux lignes qui parcourent son territoire et poursuivra, avec les acteurs concernés, son action pour le maintien des infrastructures et de l'offre ferroviaire locales.**



Objectif 4.2

Faciliter l'accès aux services et infrastructures existantes sur le territoire

Le niveau de services sur le territoire est relativement élevé, avec des équipements culturels importants, des équipements sportifs et des services publics structurants. Toutefois, le territoire est marqué par une certaine fragilité de l'offre de services de proximité et de concentration de ces derniers dans la ville-centre.

Dans ce contexte, la Communauté de communes veillera à **maintenir un maillage de services de proximité du quotidien sur l'ensemble du territoire**, avec deux principales focales : **les services publics et la santé**.

Action n°28

Permettre l'accès de tous aux services publics avec le dispositif France Services

A l'heure de la dématérialisation et du tout numérique, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a mis en place, dans le cadre du dispositif national « **France Services** », un camping-car équipé - l'un des deux seuls en Région Centre, qui sillonne le territoire depuis le 31 mai 2021 pour pallier les besoins des habitants dans l'incapacité d'accéder à des démarches administratives en ligne. **Ces tournées dans les zones rurales garantissent aux usagers un accès gratuit aux différents services publics** avec deux agents, formés et disponibles, qui accompagnent les administrés dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès aux services en ligne auprès d'administrations telles que le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Avec la mise en place de cette administration itinérante sur la Communauté de communes, c'est **un service public de proximité, plus humain et plus accessible qui se déploie au sein du territoire**.

Action n°29

Renforcer l'offre de santé en lien avec la Région, le Département, le PETR, les communes et le GIP Santé

À l'heure où la désertification médicale progresse dans les territoires ruraux, **le maintien d'un service public de santé au niveau local est une priorité pour la Communauté de communes** pour un accès de tous aux soins.

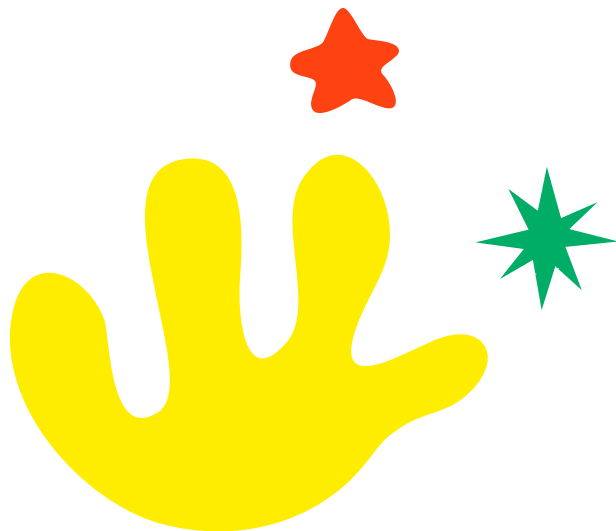
Pour ce faire, **la Communauté de communes s'engage à renforcer l'offre de santé locale, en partenariat avec les principaux acteurs engagés localement**, comme la Région Centre-Val de Loire via l'Agence régionale de santé (ARS), le Département, le PETR Centre Cher porteur du Contrat local de santé, les communes ou encore le GIP Santé (Ville de Vierzon, Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, Centre hospitalier de Vierzon et plusieurs associations), gestionnaire du Centre de santé de Vierzon.



Objectif 4.3

Agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Confrontée à un enjeu d'attractivité résidentielle et de renouvellement de sa population, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry **fera de l'enfance et de la jeunesse une priorité**, en renforçant et développant ses actions en faveur des structures et activités dédiées sur son territoire.



Action n°30

Préserver le maillage et la qualité de l'accueil des structures dédiées à l'enfance et la jeunesse

La Communauté de communes accueille sur son territoire plusieurs structures dédiées à l'enfance et la jeunesse (crèche intercommunale à Genouilly, le RAMPE à Foëcy, les centres de loisirs intercommunaux à Genouilly, à Vouzeron et Massay, la Maison de l'Oasis, construction d'un nouveau centre de loisirs à Vouzeron à horizon 2023, etc.).

Pour des conditions favorables au développement et à l'épanouissement de tous les enfants et jeunes du territoire, **la Communauté de communes s'attachera à maintenir la qualité affective, éducative et sociale de ces modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse.**

Action CRTE : Création d'un accueil de loisirs intercommunal à Vouzeron

Action n°31

Créer un parcours artistique et culturel avec les réseaux d'écoles

La Communauté de communes accueille sur son territoire **plusieurs écoles maternelles et élémentaires, ainsi que plusieurs établissements de l'enseignement secondaire**. Par ailleurs, sont proposées sur le territoire, pour les publics élémentaires (CP à CM2), des activités périscolaires, organisées et coordonnées par le service enfance et jeunesse de la Communauté de communes.

Dans le cadre de ces prérogatives et en accord avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, **la Communauté de communes souhaite créer**, en partenariat avec les écoles locales, **un parcours d'éducation artistique et culturelle pour favoriser l'égal accès de tous les élèves de son territoire à l'art** à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.



Modalités de suivi



Le projet de territoire Vierzon-Sologne-Berry est adossé à un **dispositif de suivi souple et agile** pour permettre aux élus de piloter sa mise en œuvre et de la restituer aux citoyens.

Ainsi, le projet de territoire fera l'objet d'un **suivi annuel** associant le Conseil de développement local, et qui permettra de :

- Faire le bilan de la mise en œuvre du projet de territoire (bilan des « actions envisagées »)
- Identifier de nouvelles actions à valoriser dans le projet de territoire
- Faire évoluer, le cas échéant, ses objectifs en fonction des besoins, des projets, du contexte, territorial, etc.
- Porter une appréciation globale sur l'atteinte des différents objectifs et défis identifiés dans le document

Concrètement, il s'agira, tous les ans, de :

- 1) Collecter les informations relatives à la mise en œuvre du projet de territoire et aux nouvelles actions qui pourraient être valorisées dans ce cadre (auprès des services, consolidation dans un document unique)
- 2) Restituer ces éléments en conseil communautaire et animer un échange : y a-t-il des évolutions à apporter ? Au niveau des actions, des objectifs ou des défis ?
- 3) Rédiger une courte note de synthèse / bilan pour communication externe



Actions CRTE*

(Contrat de relance et de transition écologique)

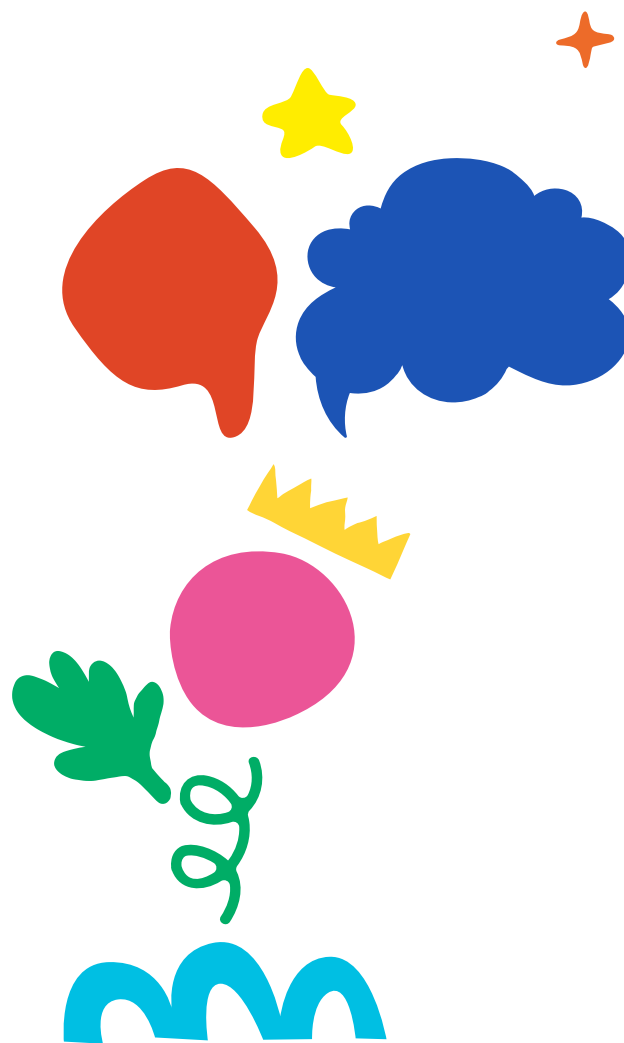
	AXE THÉMATIQUE	ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE	MONTANT € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	CALENDRIER DE RÉALISATION
DÉFI1/ objectif 1	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION	Politique publique Mise en œuvre du dispositif Campus connecté	CDC VSB		2020-2025
DÉFI1/ objectif 1 (avec action 1)	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Politique publique Mise en œuvre du dispositif Territoire d'Industrie	CDC VSB		2019-2022
DÉFI1/ objectif 2	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Étude sur la création d'une ZAC à Massay - zone d'activités des Fours	CDC VSB	100 000 € HT	2022-2023
DÉFI1/ objectif 2	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Viabilisation de terrains zone d'activités de la Croix Chaptal à Neuvy-sur-Barangeon	CDC VSB	200 000 € HT	2022-2023
DÉFI1/ objectif 3	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Aménagement du Campus numérique	CDC VSB	4 011 000 € HT	2021-2023
DÉFI1/ objectif 3	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Extension du Campus numérique	CDC VSB	1 000 000 € HT	2024-2025
DÉFI1/ objectif 3	ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	Finalisation de la réhabilitation du clos et couvert du B3	CDC VSB	4 500 000 € HT	2022-2025
DÉFI1	ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	Aménagement de centre-bourg	Commune de Massay	891 000 € HT	2022-2025
DÉFI1	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Réhabilitation et maintien d'un commerce de proximité	Commune de Méry-sur-Cher	480 000 € HT	2022-2024
DÉFI1	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg pour accueil commerce, cabinets médicaux et salle du conseil municipal	Commune de Saint-Georges- sur-la-Prée	300 000 € HT	2023-2025
DÉFI1	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Travaux de sécurisation du centre-bourg	Commune de Saint-Georges- sur-la-Prée	100 000 € HT	2023-2025

*Sous réserve de financement

	AXE THÉMATIQUE	ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE	MONTANT € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	CALENDRIER DE RÉALISATION
DÉFI 1 / objectif 1	ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	Création d'une résidence touristique en lien avec le Canal de Berry	CDC VSB	2 500 000 € HT	2023-2025
DÉFI 2	ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	Réhabilitation d'un bâtiment communal en hébergement cyclotouristes	Commune de Foëcy	500 000 € HT	2022-2024
DÉFI 3		Étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement	CDC VSB	1 000 000 € HT	2022-2025
DÉFI 3	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	Requalification de l'avenue de la République et des 2 places	Ville de Vierzon	4 300 000 € HT	2023-2024
DÉFI 3	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	Sécurisation du réseau d'eau	Ville de Vierzon	2 500 000 € HT	2022-2025
DÉFI 3	COHÉSION SOCIALE ET TERRITOIRE	Politique publique Mise en œuvre de l'Agenda 21	Ville de Vierzon	40 000 € HT	-
DÉFI 3	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	Changement de chauffage de la mairie	Commune de Saint-Hilaire-de-Court	4 500 000 € HT	2022-2024
DÉFI 3	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	Rénovation énergétique de l'école élémentaire	Commune de Saint-Georges- sur-la-Prée	180 000 € HT	2023-2025
DÉFI 3	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	Rénovation de la lagune des Coutures	Commune de Saint-Georges- sur-la-Prée	180 000 € HT	2022-2024

	AXE THÉMATIQUE	ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE	MONTANT € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	CALENDRIER DE RÉALISATION
DÉFI 4 / objectif 3	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Création d'un accueil de loisirs intercommunal à Vouzeron	CDC VSB	1 300 000 € HT	2022-2023
DÉFI 4	ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE DES TERRITOIRES	Politique publique Mise en œuvre du NPRU	Ville de Vierzon / CDC VSB		2020-2026
DÉFI 4	ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE DES TERRITOIRES	Politique publique Mise en œuvre du dispositif Action Cœur de Ville	Ville de Vierzon / CDC VSB		2018-2025
DÉFI 4	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Réhabilitation extension cuisine centrale	Ville de Vierzon	2 500 000 € HT	2025-2026
DÉFI 4	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Construction d'une halle de sports collectifs	Ville de Vierzon	5 400 000 € HT	2025-2026
DÉFI 4	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Création de six petites résidences pour personnes âgées	Ville de Vierzon	4 800 000 € HT	2025-2026
DÉFI 4	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Politique publique - Mise en œuvre du Contrat local de santé	Ville de Vierzon		2021-2025
DÉFI 4	ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	Reconquête d'îlots insalubres en centre-ville	Ville de Vierzon	5 000 000 € HT	2024-2026
DÉFI 4	ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	Création d'un port urbain	Ville de Vierzon	5 400 000 € HT	2025-2026
DÉFI 4	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	Plan de rénovation des écoles élémentaires et maternelles	Ville de Vierzon	8 700 000 € HT	2022-2026
DÉFI 4	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	Réhabilitation thermique et mises aux normes des équipements sportifs	Ville de Vierzon	4 000 000 € HT	2022-2026

	AXE THÉMATIQUE	ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE	MONTANT € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	CALENDRIER DE RÉALISATION
DÉFI 4	ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE DES TERRITOIRES	Politique publique Mise en œuvre d'une OPAH-RU	Ville de Vierzon		2018-2033
DÉFI 4	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Réhabilitation des salles de classes pour école élémentaire et aménagement d'une nouvelle salle	Commune de Neuvy-sur-Barangeon	400 000 € HT	2023 - 2024
DÉFI 4	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Construction pour école élémentaire d'une nouvelle cuisine et salle de restauration	Commune de Neuvy-sur-Barangeon	800 000 € HT	2022 -2023
DÉFI 4	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Construction d'une nouvelle école élémentaire	Commune de Saint-Laurent	1 100 000 € HT	2022 -2024
DÉFI 4	ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE DES TERRITOIRES	Aménagement d'un espace intergénérationnel sur le site de L'Escale	Commune de Thénioux	58 334 € HT	2023-2024
DÉFI 4	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Rénovation et extension de la salle des fêtes	Commune de Vouzeron	550 000 € HT	2023-2024
DÉFI 4	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	Construction d'un atelier municipal et d'un espace de stockage	Commune de Saint-Hilaire-de-Court	450 000 €	2022-2024
DÉFI 4	ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE DES TERRITOIRES	Démolition bâtiments dans le cadre de la création d'un Jardin des Cinq Sens	Commune de Nohant-en-Graçay	36 707 €	2022-2023



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement





Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry

2 rue Blanche Baron • 18100 VIERZON
Tél. 02 48 71 35 78 • contact@cc-vierzon.fr